

# Hear me.

## PROJET DE PLAN DE PREVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT DE LA CASA

RA16081-04-C - 29/06/2020



COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
SOPHIA ANTIPOLIS



**SIXsense**  
Engineering

# PROJET DE PLAN DE PREVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT DE LA CASA

RA16081-04-C - 29/06/2020

## Sommaire

<u>1</u>	Résumé non technique .....	3
<u>2</u>	Introduction .....	5
<u>3</u>	Diagnostic relatif aux zones à enjeux .....	8
<u>4</u>	Synthèse des documents d'orientations stratégiques .....	17
<u>5</u>	Synthèse des actions réalisées et programmées .....	27
<u>6</u>	PPBE « grandes infrastructures » communales d'Antibes .....	33

## Annexes

<u>A1</u>	Tableaux des actions réalisées pendant les 10 dernières années .....	43
<u>A2</u>	Tableaux des actions programmées pour les 5 prochaines années .....	54
<u>A3</u>	Actions réalisées par la Ville d'Antibes .....	61
<u>A4</u>	Synthèse des retours de consultation .....	70

## Rédaction

Marie-Laure PRETO

## Approbation

Amandine MOULIN

# 1 RESUME NON TECHNIQUE

Ce document constitue le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA), tel que prévu par le Décret n° 2006-361 du 24 mars 2006. Il s'inscrit dans la continuité de l'évaluation cartographique de l'environnement sonore réalisée en 2019 et approuvée par le Conseil Communautaire le 14 octobre 2019.

Il présente, dans un premier temps, le contexte réglementaire, la démarche de réalisation et l'étendue d'application du Plan.

La réalisation du PPBE a pris appui sur :

- ▶ Les éléments de diagnostic issus de la cartographie de l'environnement sonore.
- ▶ La réalisation d'un diagnostic acoustique relatif aux zones de dépassements.
- ▶ La connaissance des actions engagées et prévues en matière de réduction du bruit par la CASA et ses partenaires.

Ce plan énonce deux objectifs principaux :

- ▶ La réduction des nuisances sonores dans les zones à enjeux.
- ▶ L'anticipation des enjeux acoustiques dans les projets d'aménagements du territoire.

**La réduction des nuisances sonores** concerne majoritairement les bruits issus de sources routières. La concertation avec les gestionnaires d'infrastructures a permis de recenser les mesures réalisées et prévues ainsi que celles envisageables à terme. VINCI Autoroutes a réalisé la mise en place d'écrans acoustiques sur la commune de Villeneuve-Loubet et l'isolation de façades le long de l'A8 sur plusieurs communes de la CASA et situées le long de l'A8. VINCI Autoroutes **s'est engagé à résorber progressivement les Points Noirs Bruit** en menant des actions à la source : de type renouvellement de revêtement ; des actions sur le chemin de propagation : de type écran ou butte de terre ; des actions sur les récepteurs : isolation acoustique des bâtiments ; des actions de communication et sensibilisation et de partenariat avec les acteurs locaux, pour une meilleure maîtrise de l'urbanisation et des activités au bord de l'infrastructure autoroutière.

Le Conseil Départemental 06 a réalisé et prévoit de réaliser des opérations de renouvellement d'enrobés et des aménagements de voiries ainsi que des actions de prévention et de sensibilisation. Des aménagements de pistes cyclables ont été réalisés en partenariat avec les communes notamment le long des routes départementales D135 et D2085. Dans son propre PPBE, le Département considère comme prioritaires ou secondaires plusieurs zones à enjeux identifiées dans le PPBE de la CASA.

**L'anticipation des enjeux acoustiques dans les projets d'aménagements** sera intégrée au SCOT CASA actuellement en projet et prise en compte dans les grands projets d'aménagement de la CASA.

Par-delà les objectifs portés par le PPBE de la CASA, conformément aux textes en vigueur, les différentes autorités compétentes en matière d'infrastructures de transport (Etat, Conseil Départemental, SNCF Réseau, autoroutiers, communes) ont vocation à se doter de leur propre PPBE. En tant que gestionnaire de voies routières communales supportant un trafic de plus de 3 millions de véhicules par an, **la ville d'Antibes** est concernée par :

- ▶ Un PPBE d'agglomération, réalisé par la CASA.
- ▶ Un PPBE relatif à ses « grandes infrastructures » routières basé sur les cartes de bruit établies par l'Etat.

Afin d'en simplifier la procédure d'élaboration, dans un contexte de délais contraints, il a été proposé que le PPBE d'agglomération de la CASA puisse englober le PPBE de « grandes infrastructures » de la Ville d'Antibes, celle-ci pouvant néanmoins choisir de le réaliser par elle-même.

Une convention a donc été signée entre la Ville d'Antibes et la CASA le 14/04/2020. Un chapitre du présent PPBE de la CASA est donc dédié au PPBE de la Ville d'Antibes pour les voies communales identifiées par l'Etat.

# 2 INTRODUCTION

## 2.1. CONTEXTE REGLEMENTAIRE

**La Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA), compétente en matière de lutte contre les nuisances sonores est soumise à l'établissement d'un PPBE.**

La Directive européenne 2002/49/CE du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et la gestion du bruit dans l'environnement, et sa transposition dans le droit français (décret et arrêté d'application du 24 mars et du 4 avril 2006), rendent obligatoire la réalisation d'une cartographie stratégique du bruit ainsi qu'un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) sur le territoire de l'unité urbaine des grandes agglomérations.

La CASA était concernée par les textes, au lancement de l'étude en 2016, au titre de son appartenance à l'unité urbaine de Nice, au sens INSEE (comportant plus de 250 000 habitants).

L'arrêté du 14 avril 2017 a modifié les périmètres des territoires soumis à l'obligation, déchargeant la CASA de son obligation. La démarche étant déjà bien engagée, la CASA a choisi en concertation avec les 2 autres agglomérations du groupement de commande (la CACPL et la CAPG) de poursuivre l'élaboration commune de ces documents, de manière volontaire pour la CAPG et la CASA, étant donné que les obligations sont maintenues pour la CACPL.

Les **cartes du bruit**, approuvées par le Conseil Communautaire **du 14 octobre 2019**, présentent un état des lieux de la situation sonore entre 2016 et 2019. Ces cartes permettent de visualiser la situation sonore et d'estimer la part de population et de bâtiments sensibles impactés par de forts niveaux de bruit.

La CASA a ensuite poursuivi la démarche pour l'élaboration du PPBE avec l'aide de SIXENSE Engineering, bureau d'études spécialisé en management de l'environnement sonore, ayant réalisé les cartes de bruit sur le territoire.

Conformément au Décret n° 2006-361 du 24 mars 2006 relatif à l'établissement des plans de prévention du bruit dans l'environnement, le PPBE concerne l'ensemble des sources de bruit concernées par la directive mentionnée ci-dessus, à savoir : tous les axes routiers, l'aéroport de Nice Côte d'Azur, le réseau ferré et les principales industries classées pour la protection de l'environnement soumis à autorisation de type A (ICPE-A).

Le Plan de Prévention du Bruit sur l'ensemble du territoire comporte également les éléments relatifs aux actions mises en place par l'ensemble des gestionnaires (Communes, CASA, Conseil Départemental 06, VINCI Autoroutes, Aéroport de Nice Côte d'Azur, SNCF Réseau).

L'objectif du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement est principalement d'optimiser sur un plan technique, stratégique et économique les actions à engager afin d'améliorer les situations critiques et préserver la qualité des endroits remarquables.

**La cartographie stratégique du bruit ainsi que le PPBE sont des documents d'information non opposables.**

## 2.2. DEMARCHE DE REALISATION

Un comité de suivi de l'étude s'est réuni à plusieurs reprises afin de statuer sur l'avancée du projet et valider des aspects techniques.

Dans un premier temps, à partir d'avril 2019, un **diagnostic acoustique du territoire** a été effectué, dont les résultats sont présentés au titre 2. Les zones à enjeux du territoire ont été déterminées à l'aide des cartes de bruit présentant les dépassements des valeurs limites définies par les textes. Il s'agit de zones dans lesquelles des bâtiments sensibles au bruit sont soumis à des niveaux sonores trop élevés au regard de la réglementation française.

L'inventaire des actions réalisées et programmées a été mené au cours de l'année 2019 avant d'être portées au PPBE.

Le projet de PPBE sera mis à la disposition du public pour une période de 2 mois du 20 juillet au 20 septembre 2020, au siège de la CASA avec un registre des doléances dédié et sur le site Internet de la CASA avec un formulaire de questions en ligne. A l'issue de la période de consultation, les remarques formulées seront analysées et une note de synthèse exposant les résultats de la consultation et la suite qui leur sera donnée sera annexée au PPBE. L'ensemble constituera le PPBE qui fera l'objet d'approbation en Conseil Communautaire et d'une publication par voie électronique.

## 2.3. ETENDUE D'APPLICATION DU PPBE

### 2.3.1. Sources de bruit

Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement tient compte de l'ensemble des sources de bruit concernées par la Directive Européenne et ses textes de transposition en droit français (décret n°2006-361 du 24 Mars 2006 et arrêté du 4 Avril 2006), à savoir :

- ▶ Les infrastructures de transport routier, incluant les réseaux autoroutier, national, départemental, et communal.
- ▶ Les infrastructures de transport ferroviaire.
- ▶ Les infrastructures de transport aérien.
- ▶ Les activités industrielles classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation (ICPE-A).

### 2.3.2. Territoire

La CASA est composée de 24 communes mais seulement 13 communes sont concernées par le PPBE, il s'agit de : Antibes Juan-les-Pins, Biot, Châteauneuf, La Colle-sur-Loup, Le Bar-sur-Loup, Le Rouret, Opio, Roquefort-les-Pins, Saint-Paul de Vence, Tourrettes-sur-Loup, Valbonne Sophia Antipolis, Vallauris Golfe-Juan et Villeneuve-Loubet.

### 2.3.3. Qui souhaite-t-on protéger ?

La **population** est bien évidemment au cœur de ces mesures. La qualité de l'environnement sonore des habitants et de leur cadre de vie est recherchée.

Les établissements au sein desquels un environnement sonore modéré est nécessaire pour du repos et/ou de l'apprentissage sont également concernés. Il s'agit des **établissements d'enseignement et de santé**.

### 2.3.4. Qui agit ?

La CASA n'est pas seul acteur de ce document. Les partenaires sont essentiels pour mener à bien cette démarche, la prise de conscience étant collective :

- ▶ Les communes, en tant que gestionnaire du réseau routier communal et en tant que gestionnaire des écoles, et partenaires sur les questions du logement.
- ▶ Les autres gestionnaires des sources de bruit : l'Etat, le Département, SNCF Réseau, les sociétés d'autoroutes (VINCI Autoroutes), l'Aéroport Nice Côte d'Azur.

# 3 DIAGNOSTIC RELATIF AUX ZONES A ENJEUX

Les cartes de bruit stratégiques constituent un premier état des lieux des nuisances sonores du territoire, en termes d'exposition globale au bruit de la population et des établissements sensibles, vis-à-vis des sources considérées.

Elles sont disponibles sur le site suivant : <https://www.agglo-sophiaantipolis.fr/> rubrique vivre et habiter / évoluer dans son environnement.

Les cartes de bruit ont fait l'objet d'analyses approfondies basées sur le croisement entre les données démographiques et les données liées au bruit.

Ces diagnostics affinés du territoire ont permis d'identifier et de hiérarchiser des zones à enjeux.

## 3.1. INDICATEURS ACOUSTIQUES

Pour mémoire, les **indicateurs de niveau sonore** représentés sont exprimés en dB(A) mais ils traduisent une **notion de gêne** globale ou de risque pour la santé :

- ▶ Le **L<sub>DEN</sub>** caractérise le niveau d'exposition au bruit durant 24 heures : il est composé des indicateurs « L<sub>day</sub>, L<sub>evening</sub>, L<sub>night</sub> », niveaux sonores moyennés sur les périodes 6h-18h, 18h-22h et 22h-6h, auxquels une « pondération » est appliquée sur les périodes sensibles du soir (+ 5 dB(A)) et de la nuit (+ 10 dB(A)), pour tenir compte des différences de sensibilité au bruit selon les périodes.
- ▶ Le **L<sub>N</sub>** est le niveau d'exposition au bruit nocturne : il est associé aux risques de perturbations du sommeil.

Les indicateurs acoustiques utilisés (L<sub>DEN</sub> et L<sub>N</sub>) correspondent à des « doses » d'énergie sonore intégrées sur des périodes représentatives (journée complète, nuit). Ils ont de ce fait l'inconvénient de « moyenner » le bruit lié à des événements sonores brefs tels que survols d'avions ou passages de trains. Il s'agit cependant d'une « moyenne énergétique » qui donne plus de poids aux niveaux élevés et traduit ainsi la potentialité de gêne globale. Ces indicateurs présentent certes des limites d'interprétation pour les bruits fluctuants mais ils ont l'avantage d'être une référence européenne, commune à tous les pays membres, pour tous les types de bruit, et permettent donc des analyses croisées, cartes de bruit cumulé, statistiques, comparaison entre situations, etc.

## 3.2. SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC CARTOGRAPHIQUE

### 3.2.1. Méthodologie et hypothèses

Les cartes stratégiques du bruit ont été réalisées par SIXENSE Engineering en août 2019 pour les infrastructures de transport (routier, ferroviaire, aérien) et les installations industrielles classées, soumises à autorisation (ICPE-A).

L'exposé sommaire de la méthodologie utilisée pour réaliser les cartes de bruit et les principales hypothèses sont décrits dans le Résumé Non Technique accompagnant les cartes de bruit. Les calculs ont été réalisés via le logiciel CadnaA. Les données utilisées (topographie, bâti, trafics routiers, ferroviaires et aérien, localisation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, etc.)

sont les données numériques les plus récentes disponibles au moment de la structuration des bases de données, exploitées en entrée du modèle cartographique. Néanmoins, ces données ont été complétées par des hypothèses ou valeurs forfaitaires en l'absence d'autres données utilisables (cas des trafics sur certaines voiries communales par exemple). Pour les données relatives aux établissements sensibles, aux principales activités industrielles et au réseau routier communal, des échanges ont eu lieu avec les communes pour les consolider et les valider. Le nombre d'habitants présents dans un bâtiment est estimé en fonction du volume des bâtiments habités et des données de recensement de la population disponibles (par commune). Les dates de référence retenues pour chaque source de bruit sont les suivantes :

- ▶ 2018 à 2019 pour le bruit routier.
- ▶ 2016 pour le bruit ferroviaire.
- ▶ Plan d'exposition au Bruit (PEB) de l'aéroport de Nice Côte d'Azur arrêté également le 8 février 2005 pour le bruit aérien. A noter que ces cartes ne sont pas réalisées par SIXENSE Engineering puisqu'elles reprennent les résultats des PEB arrêtés, réalisés par les services techniques de l'Aviation civile.
- ▶ 2017 pour le bruit industriel.

Des mesures acoustiques in situ ont été effectuées parallèlement aux calculs informatiques afin de comparer localement avec le modèle et conforter le choix de certaines hypothèses.

### 3.2.2. Principaux résultats

Le premier objectif du PPBE est de diminuer les niveaux sonores dans les zones où les populations et établissements sensibles sont soumis à des niveaux excessifs. Les valeurs limites sont précisées par le Code de l'Environnement (article L.572.6 et arrêté du 4 avril 2006), et rappelées ci-dessous :

Valeur Limite, en dB(A)	L <sub>N</sub>	L <sub>DEN</sub>
Route et/ou LGV	62	68
Voie ferrée conventionnelle	65	73
Aérodromes	-	55*
Activités industrielles	60	71

\* Il est rappelé que la valeur limite réglementaire de 55 dB(A) en période L<sub>DEN</sub> dans le cas de la cartographie de la CASA est différente de la valeur de la zone C du PEB de l'aéroport de Nice Côte d'Azur qui est de 57 dB(A).

Les cartes de dépassements des seuils de bruit réglementaires (cartes de type C) identifient les secteurs les plus exposés pour chacune des sources de bruit.

Le tableau ci-après dénombre, pour chaque source de bruit et chaque période réglementaire, les personnes et établissements sensibles potentiellement exposés à des niveaux de bruit dépassant les valeurs seuils définies dans l'arrêté du 4 avril 2006.

	Bruit routier	Bruit ferroviaire	Bruit industriel	Bruit aérien
<b>Lden : Valeurs limites en dB(A)</b>	<b>68</b>	<b>73</b>	<b>71</b>	<b>55</b>
Nb d'habitants	7200	0	0	0
Nb d'établissements d'enseignement	5	0	0	0
Nb d'établissements de santé	0	0	0	0
		0	0	0
<b>Ln : Valeurs limites en dB(A)</b>	<b>62</b>	<b>65</b>	<b>60</b>	<b>X</b>
Nb d'habitants	1000	0	0	x
Nb d'établissements d'enseignement	1	0	0	x
Nb d'établissements de santé	0	0	0	x

Il est important de rappeler la méthode de calcul des statistiques. **L'évaluation de l'exposition au bruit** est réalisée selon les préconisations de la Directive Européenne, c'est-à-dire en fonction du niveau sonore maximal calculé en façade du bâtiment à 4 mètres de hauteur par rapport au terrain naturel, 2 mètres en avant des façades et sans prise en compte de la dernière réflexion. Ainsi les résultats **surement la réelle exposition**, tous les habitants d'un même bâtiment sont soumis au même niveau, celui calculé à 4 mètres de hauteur sur la façade la plus exposée. De même l'établissement sensible est classé selon le bâtiment le composant le plus impacté. Des études affinant les résultats devront être réalisées avant mise en place des actions afin de s'assurer de leur nécessité.

Les résultats d'exposition au bruit sont également disponibles à l'échelle communale.

#### Commentaires :

- ▶ Sur le territoire de la **CASA**, sur la période globale (24h), près de 7 200 personnes sont potentiellement exposées à des niveaux sonores dépassant les valeurs limites réglementaires, liés au bruit routier. Les autres sources considérées n'engendrent aucun dépassement des valeurs limites.
- ▶ Sur la période nocturne, environ 1 000 personnes sont potentiellement exposées à des niveaux sonores dépassant les valeurs limites réglementaires, liés au bruit routier.
- ▶ 5 établissements d'enseignement sont potentiellement exposés à des niveaux sonores supérieurs aux valeurs limites liés au bruit routier sur la période globale :
  - ▶ Groupe scolaire Anthony Fabre à Villeneuve-Loubet vis-à-vis **de l'A8 et de la D6007**. Une mesure de bruit réalisée dans le cadre du PPBE en 2017 devant le groupe scolaire a confirmé des niveaux dépassant les valeurs limites de jour comme de nuit. **Une mesure de bruit réalisée en 2018 par VINCI Autoroutes infirme en revanche un dépassement. Le gestionnaire ne retient donc pas cet établissement comme un PNB. Le CD06 a mis en place sur la RD6007 à proximité de l'établissement un nouveau revêtement routier ayant des propriétés similaires à un revêtement acoustique absorbant en 2018. Cette action peut avoir entraîné une diminution des niveaux sonores liés aux véhicules circulant sur l'axe.**
  - ▶ Ecole Fontonne à Antibes (RD6007). On notera qu'une mesure de bruit réalisée en 2018 devant l'Ecole Jacques Boissière (et située sur le même axe routier et à proximité de l'Ecole Fontonne) **a confirmé des niveaux dépassant les valeurs limites de jour comme de nuit.** Le CD06 n'a pas retenu l'Ecole Fontonne comme établissement à enjeux du fait d'une façade aveugle du bâtiment sur l'axe principal. La zone est identifiée comme zone secondaire par le CD06.

- ▶ Ecole de Super à Antibes vis-à-vis de l'A8 (**mais à relativiser avec la mesure réalisée à proximité de l'Ecole et qui n'a pas confirmé des niveaux dépassant les valeurs limites**). VINCI Autoroutes ne considère pas cet établissement comme un PNB étant donné que les niveaux de bruit ne sont pas dépassés en raison de sa situation derrière un écran.
- ▶ Lycée Léonard de Vinci à Antibes vis-à-vis de l'A8. VINCI Autoroutes a confirmé que cet établissement était considéré comme PNB.
- ▶ Groupe scolaire Maria Mater à Roquefort-les-Pins vis-à-vis de la D2085. Le CD06 considère ce secteur comme à enjeux. En 2017, le CD06 a réalisé un giratoire devant l'entrée de l'école. Cette action peut entraîner une baisse de la vitesse de circulation des véhicules et donc une diminution des niveaux sonores.

Au-delà de cette première approche statistique issue des cartes de bruit, l'identification des bâtiments impactés est nécessaire. Il s'agit de cibler au mieux les actions à mettre en place ainsi que leur acteur (identification du ou des gestionnaires d'infrastructures générant les niveaux sonores élevés).

### 3.2.3. Détermination des zones à enjeux

#### Méthodologie

Les zones à enjeux sont définies par les critères suivants : **zone soumise à des dépassements de seuils réglementaires et présence de bâtiments d'habitation ou d'établissements sensibles**.

Le croisement des données de l'exposition des populations et des cartes de dépassement des seuils a permis la création d'une base de données des bâtiments soumis à des dépassements de seuils par source de bruit (indicateur LN et LDEN confondus). Cette base permet notamment d'identifier les situations de multi-exposition.

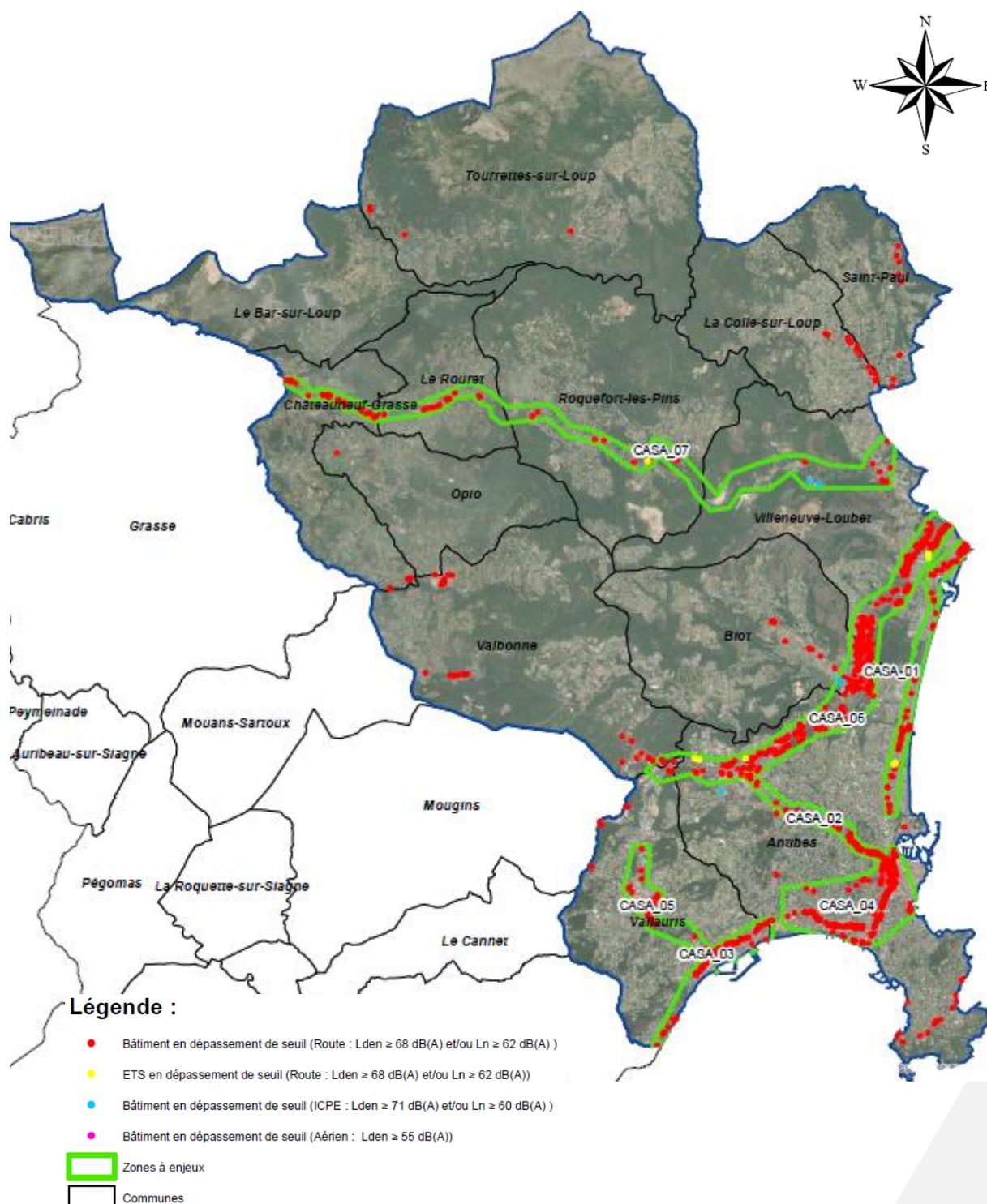
## Localisation des zones à enjeux

L'identification des bâtiments soumis à des dépassements des valeurs limites est présentée sur la planche suivante, à l'aide d'un code couleur en fonction de la source à l'origine du dépassement. Sur la base de ces dépassements 7 zones regroupant des bâtiments soumis à des dépassements ont été identifiées, comme le montre la planche suivante.

L'analyse détaillée de ces secteurs permet d'identifier la source à l'origine de la nuisance. Les éventuelles mesures à mettre en place pour diminuer l'exposition au bruit des populations dans ces secteurs seront détaillées dans le prochain rapport (plan d'action).

Il faut noter que quelques bâtiments faisant l'objet de dépassement ne permettent pas la caractérisation d'une zone à enjeux du fait de leur dispersion isolée sur le territoire.

Planche 1 - Localisation des zones à enjeux proposées



## Description des zones à enjeux

Le tableau suivant présente pour chaque zone le nombre d'habitants ainsi que les établissements sensibles soumis potentiellement à des dépassements de seuils, ainsi qu'une description de la source à l'origine des dépassements.

Un code couleur allant du jaune au marron permet une hiérarchisation des zones en fonction du nombre d'habitants de la zone.

Nombre de d'habitants potentiellement exposés à des dépassements	Code couleur
Moins de 250 habitants	
250 à 1000 habitants	
Plus de 1000 habitants	

Enfin, les deux dernières colonnes précisent le gestionnaire de l'infrastructure à l'origine de la nuisance et les communes concernées.

**Planche 2** - Tableau des caractéristiques des zones à enjeux

Référence zone	Nb personnes exposées à des niveaux supérieurs aux seuils	Etablissements sensibles exposés à des niveaux supérieurs aux seuils	Source de bruit	Gestionnaire	Communes concernées
CASA_01	445	Ecole Fontonne Groupe Scolaire Anthony Fabre	D6007	Conseil départemental 06	Villeneuve Loubet - Antibes
CASA_02	298		D35	Conseil départemental 06	Antibes
CASA_03	449		D6007	Conseil départemental 06	Antibes - Vallauris
CASA_04	3359		Centre d'Antibes plusieurs rue concernées	Antibes	Antibes
CASA_05	662		D135 / D435	Conseil départemental 06	Vallauris
CASA_06	1671	Groupe Scolaire Anthony Fabre, Ecole de Super Antibes et Lycée Léonard de Vinci	A8	VINCI Autoroutes	Villeneuve Loubet - Antibes - Biot - Valbonne - Vallauris
CASA_07	150	Groupe scolaire Maria Mater	D2085 (rte de Nice / rte de Grasse)	Conseil départemental 06	Villeneuve Loubet - Roquefort les Pins - Le Rouret - Châteauneuf Grasse

Le tableau suivant présente les zones à enjeux par ordre de priorisation en fonction du nombre de personnes potentiellement soumises à des dépassements des valeurs limites :

**Planche 3** - Tableau de priorisation des zones à enjeux

Référence zone	Priorité	Nb personnes exposées à des niveaux supérieurs aux seuils	Niveaux moyens sonores Lden	Source de bruit
CASA_04	1	3359	69,7	Centre d'Antibes plusieurs rues concernées
CASA_06	1	1671	71,9	A8
CASA_05	2	662	69,1	D135 / D435
CASA_03	2	449	70,6	D6007
CASA_01	2	445	70,2	D6007
CASA_02	2	298	70,0	D35
CASA_07	3	150	69,6	D2085 (rte de Nice / rte de Grasse)

#### Commentaires :

- ▶ **La zone dite CASA 04 concerne le centre d'Antibes (plusieurs rues) où** plusieurs actions ont été menées **par la ville d'Antibes** comme le renouvellement d'enrobé sur de nombreuses rues et la piétonisation d'une partie du centre-ville.

La commune d'Antibes a délégué à la CASA la réalisation de son PPBE au titre de gestionnaire de voies communales cartographiées par l'Etat. Le PPBE de la CASA intègre donc un chapitre spécifique dédié afin de répondre à cette obligation.

- ▶ **La zone dite CASA 06 le long de l'A8** impacte de nombreuses personnes. Les actions mises en œuvre par VINCI Autoroutes doivent se poursuivre afin de continuer à protéger les personnes exposées. **Pour rappel VINCI Autoroutes s'est engagé à résorber progressivement les PNB** en menant des actions à la source : de type renouvellement de revêtement ; des actions sur le chemin de propagation : de type écran ou butte de terre ; des actions sur les récepteurs : isolation acoustique des bâtiments ; des actions de communication et sensibilisation et de partenariat avec les acteurs locaux, pour une meilleure maîtrise de l'urbanisation et des activités au bord de l'infrastructure autoroutière.
- ▶ **Pour la zone dite CASA 05 le long de la D135 et de la D435**, la commune de Vallauris et le CD06 ont aménagé des pistes cyclables le long de la D135. Cette zone ne fait pas partie des zones prioritaires ou secondaires dans le PPBE du conseil départemental 06.
- ▶ **Pour la zone dite CASA 03 le long de la 6007**, aucune action n'est prévue par les communes d'Antibes et de Vallauris, mais ce secteur a été identifié en zone prioritaire dans le PPBE du conseil départemental 06.

- ▶ **Pour la zone dite CASA 01 le long de la 6007**, aucune action n'est prévue par les communes d'Antibes et de Villeneuve-Loubet, mais ce secteur a été identifié en **zone secondaire dans le PPBE du conseil départemental 06**.
- ▶ **Pour la zone dite CASA 02 le long de la D35**, aucune action n'est prévue par la commune d'Antibes, d'autre part cette zone ne fait pas partie des zones prioritaires ou secondaires dans le PPBE du conseil départemental 06 étant donné le déclassement de l'axe acté par le CD06. Ce projet de déclassement n'est pour l'instant pas validé par la Ville de Vallauris. La RD35 bis réalisée devait permettre le déclassement de la RD35. Un projet de bus en site propre est prévu sur la partie Nord de la zone.
- ▶ **Pour la zone dite CASA 07 le long de la D2085**, la commune de Roquefort-les-Pins a installé un ralentisseur pour réduire la vitesse sur la D2085 et a créé, en collaboration avec le CD06, une piste cyclable sur cet axe. Ce secteur ne fait pas partie des zones prioritaires ou secondaires dans le PPBE du conseil départemental 06.

La CASA n'est pas gestionnaire des principales infrastructures impactant son territoire, néanmoins afin d'apporter un plus grand confort à ses administrés, la CASA peut intervenir en concertation avec les gestionnaires pour réduire le bruit.

### 3.2.4. Etablissements sensibles soumis à des dépassements

Concernant les établissements sensibles, soumis à des dépassements de bruit, l'analyse met en évidence :

- ▶ 5 établissements dépassant les seuils d'exposition au bruit routier, selon l'indicateur LDEN.
- ▶ Aucun ne dépassant les seuils d'exposition au bruit ferroviaire, au bruit aérien et au bruit industriel.

Le tableau ci-dessous décrit les établissements sensibles concernés par ces dépassements, la source à l'origine du dépassement, et le niveau de bruit LDEN calculé en façade du bâtiment le plus exposé :

Nom de l'établissement	Commune	Source de bruit à l'origine du dépassement	LDEN, en dB(A)	LN en dB(A)
Ecole Fontonne	Antibes	D6007	70,5	58,9
Groupe Scolaire Anthony Fabre	Villeneuve-Loubet	A8 et D6007	70,9	61,9
Ecole de Super Antibes	Antibes	A8	68,3	59,9
Lycée Léonard de Vinci	Antibes	A8	72,7	63,8
Groupe scolaire Maria Mater	Roquefort-les-Pins	D2085	69,1	57,5

### 3.3. OBJECTIFS DE REDUCTION DU BRUIT

Outre les valeurs limites définies dans l'arrêté du 4 avril 2006, les gestionnaires de bruit routier et ferroviaire, hors collectivité vont s'appuyer sur les objectifs de réduction du bruit définis dans la circulaire du 25 mai 2004 pour **les Points Noirs du Bruit** (PNB) du réseau et rappelés dans la circulaire du 7 juin 2007 relative à l'élaboration des cartes de bruit et des plans de prévention du bruit dans l'environnement.

La recherche du **respect des objectifs** suivants **de réduction à la source** sera privilégiée dans un premier temps :

Objectifs acoustiques relatifs aux contributions sonores dans l'environnement après réduction à la source, en dB(A)			
Indicateurs de bruit *	Route	Fer	Cumul route+fer
LAeq(6h-22h)	65	68	68
LAeq(22h-6h)	60	63	63
LAeq(6h-18h) soit Ld+3dB	65	/	/
LAeq(18h-22h) soit Le+3dB	65	/	/

\* : Il s'agit des indicateurs définis à l'article 1 de l'arrêté du 5 mai 1995 ; ils sont évalués à 2 mètres en avant des façades, fenêtres fermées ; ils sont mesurables selon les normes NF S 31-085 pour le bruit routier et NF S 31-088 pour le bruit ferroviaire.

Si des mesures sonométriques effectuées après traitement de la source montrent le respect de ces niveaux, les objectifs seront atteints.

Si ce n'est pas le cas, des actions de type isolation de façade seront à réaliser. L'objectif est alors défini en termes de bonne isolation des personnes vis-à-vis des bruits extérieurs lorsqu'elles sont à l'intérieur du bâti.

L'**isolement acoustique visé après travaux** devra respecter les conditions suivantes, le  $DnT_{A,tr}$  étant l'isolement acoustique standardisé pondéré défini selon la norme NF EN ISO 717-1 intitulée «Evaluation de l'isolement acoustique des immeubles et des éléments de construction » (indice de classement français S 31-032-1) :

- ▶  $DnT_{A,tr} \geq LAeq(6h-22h) - 40$
- ▶  $DnT_{A,tr} \geq LAeq(6h-18h) - 40$
- ▶  $DnT_{A,tr} \geq LAeq(18h-22h) - 40$
- ▶  $DnT_{A,tr} \geq LAeq(22h-6h) - 35$
- ▶  $DnT_{A,tr} \geq 30dB(A)$

Le Conseil Départemental fixe ses propres conditions et priorités de traitement pour les axes départementaux.

Les communes devront également fixer leurs propres conditions et priorités de traitement pour les axes communaux concernés par des dépassements de valeurs limites.

# 4 SYNTHÈSE DES DOCUMENTS D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Les mesures de planification urbaine sont inscrites dans les documents d'orientations stratégiques applicables sur le territoire. Ils constituent des outils privilégiés de prévention et de rattrapage de situations de conflits habitat/bruit.

Les documents stratégiques disponibles ont donc été examinés afin :

- ▶ D'une part, d'identifier d'éventuelles pistes de travail inscrites dans ces documents, y compris de manière implicite.
- ▶ D'autre part, de s'assurer de la meilleure cohérence possible entre les priorités d'actions du PPBE et les axes préconisés dans les documents de planification, notamment en ce qui concerne les déplacements.

Les projets prévus pour les 5 prochaines années par la CASA ont également été examinés et sont présentés.

## 4.1. ORIENTATIONS POUR UN ENVIRONNEMENT SONORE DE QUALITE

### 4.1.1. SCOT DE LA CASA

Institué par la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) du 13 décembre 2000, le Schéma de cohérence territoriale (Scot) est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification territoriale. Il est destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques publiques notamment sur l'habitat, les déplacements, l'économie, l'environnement, l'organisation de l'espace. Il oriente l'avenir d'un territoire dans une démarche de développement durable.

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) est un document stratégique, fondamental pour l'avenir des territoires. Des grandes lignes de ce SCOT vont découler des actions concrètes qui seront mises en œuvre.

Le SCOT de la CASA est actuellement en projet et intégrera les enjeux bruit.

Le SCOT fixe plusieurs orientations visant à améliorer l'offre en matière de déplacements, notamment au travers des transports en commun en s'appuyant sur une armature composée principalement de la voie ferrée et des pôles d'échanges, un transport en commun en site propre (TCSP), des voies réservées et l'intégration de transports en commun sur les voies structurantes et principales. En parallèle et à proximité de ces axes seront localisés les secteurs de développement mixte à dominante habitat. Cet objectif combiné du SCOT va accentuer l'adéquation entre la desserte en transport en commun et les secteurs d'habitat et devrait, d'une part, réduire les émissions polluantes et la consommation d'énergie et, d'autre part, rendre plus efficaces les transports en commun dans le périmètre CASA. Des itinéraires de circulations douces seront aménagés afin de desservir les centres anciens, les équipements collectifs, les gares et arrêts des réseaux de transports publics.

A cela s'ajoute également :

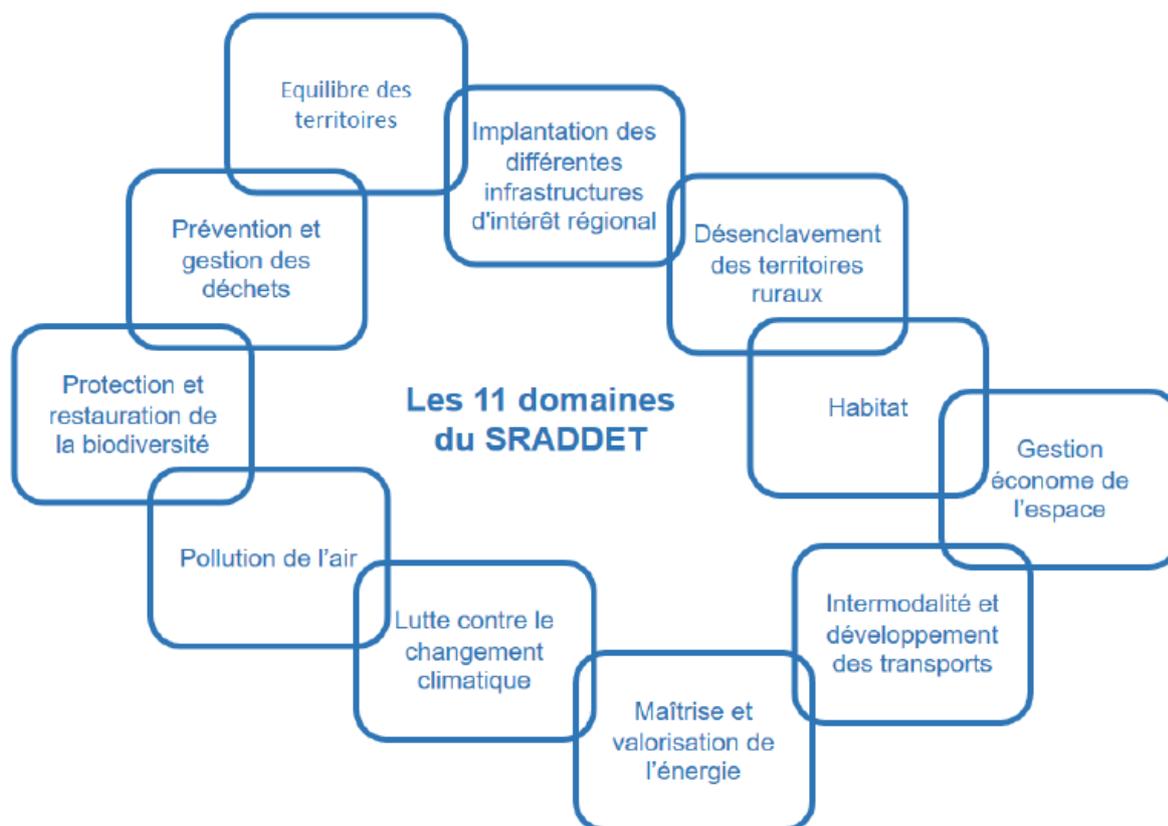
- ▶ La révision du Programme Local de l'Habitat (PLH), approuvé le 14 octobre 2019.
- ▶ La participation de la CASA aux Trophées Climat Energie des Alpes Maritimes. L'édition 2019 des Trophées s'inscrit dans la dynamique du Plan Climat départemental et permettra comme chaque année au Département de mettre en lumière : les initiatives concrètes menées à bien et invitant à la mobilisation de tous, un échange des bonnes pratiques et des connaissances sur les solutions bas-carbone. La CASA a été récompensée dans la catégorie transport.
- ▶ Le PCET Ouest 06 et le PCET CASA sont des démarches complémentaires qui sont menées en commun avec la CAPG et la CAPL dans le cadre du Pôle métropolitain. L'élaboration des nouveaux PCAET CASA et Ouest 06 sont en cours de lancement.
- ▶ Le Plan de Protection de l'Atmosphère des Alpes-Maritimes est en cours de révision, l'adoption est prévue pour fin 2020.
- ▶ Le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires a été approuvé le 15 octobre 2019.

#### 4.1.2. SRADDET

Le SRADDET pour la Région Sud Provence Alpes Côtes d'Azur a été adopté le 15 octobre 2019.

Le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires, le SRADDET, porte la stratégie régionale pour **un aménagement durable** et attractif du territoire. C'est un schéma de planification et d'aménagement du territoire à moyen et long terme (2030-2050).

Le SRADDET permet la mise en œuvre d'une politique régionale cohérente couvrant 11 domaines obligatoires :



Le SRADDET définit des lignes directrices, la première ligne directrice consiste à renforcer le rayonnement, notamment économique, du territoire (axe 1), **à préserver ses atouts de long terme, notamment environnementaux**, (axe 2) et à accompagner la transition environnementale et énergétique (axe 3). Le défi consiste à affirmer sa position dans une économie en mutation, dans le respect des objectifs de développement durable.

On peut citer l'objectif 23 « Faciliter tous les types de reports de la voiture individuelle vers d'autres modes plus collectifs et durable » qui peut donc aller vers une amélioration de l'environnement sonore du territoire. Le SRADDET fixe l'objectif de 15% de report modal à horizon 2030 afin de rejoindre le niveau moyen des régions qui ont un bon niveau de report modal en France.

#### 4.1.3. Programme Développement durable CASA'VENIR

Dès 2016, un diagnostic complet du territoire a été réalisé au regard des compétences de la CASA : Aménagement, Habitat, Mobilités, Environnement, Economie, Culture, Vivre ensemble et Exemplarité interne. Les résultats du diagnostic permettent d'identifier les points forts et pistes d'amélioration possibles pour chacune des thématiques. L'année 2018 a permis, au travers de ce diagnostic et en collaboration avec l'ensemble des directions, d'établir un programme d'actions sur 5 ans et donc de proposer une politique de développement durable adaptée aux besoins du territoire s'articulant autour des 5 enjeux du développement durable.

Le programme CASA'VENIR a été adopté le 18 novembre 2019.

De ces trois piliers du développement durable et du travail engagé au travers de l'élaboration de CASA'Ve nir ressortent cinq grandes finalités :

1. La poursuite de la transition du modèle d'aménagement du territoire dans une logique de développement durable
2. L'exploitation du fort « potentiel de développement durable » du territoire
3. Le développement de l'attractivité de l'ensemble du territoire dans une logique durable
4. L'amélioration de la qualité de vie et solidarité pour l'ensemble de la population
5. L'implication des habitants et des acteurs du territoire, y compris de la CASA elle-même en faveur du développement durable

Cette approche du développement durable prend en considération l'impact des projets développés sur le territoire au regard des cinq enjeux du développement durable.



2019

Rapport sur la situation en matière de Développement Durable et bilan annuel du Programme Développement Durable CASA'Ve nir



#### 4.1.4. Plan de Déplacement Urbain (PDU)

Dans la continuité et la compatibilité des orientations du SCOT, le Plan de Déplacements Urbains fixe pour la décennie à venir un programme de réalisation des aménagements pour une mobilité ouverte à tous et respectueuse de la qualité de vie. Le PDU s'applique sur l'ensemble du territoire de l'agglomération.

Le PDU définit les principes généraux de l'organisation des transports, de la circulation et du stationnement dans le périmètre de transport urbain, avec pour finalité obligatoire **la lutte contre la pollution** et en faveur du cadre de vie, **la maîtrise de l'étalement urbain**, et la maîtrise des coûts collectifs. Ce document est révisé tous les 5 ans.

Le nouveau PDU a été arrêté le 16 décembre 2019.



L'un des principaux enjeux de la Révision du Plan de Déplacements Urbains de la CASA est d'assurer un équilibre durable entre les besoins de mobilité d'une part et la protection de l'environnement et de la santé d'autre part. Il doit viser à **limiter l'usage de l'automobile** et à **développer des modes de transports plus durables**. Un des enjeux du PDU est de répondre à cette problématique de nuisance sonore et notamment :

- ▶ De favoriser la réduction des flux de circulation, en particulier dans les zones accueillant une forte densité de population et/ou des établissements sensibles (centres-villes, centres-bourgs...).
- ▶ D'envisager des solutions qui pourront contribuer à limiter le bruit généré par le flot de circulation (revêtements, vitesse et fluidité du trafic, bruit émis par les véhicules de transport en commun, ...).

Le nouveau PDU participe à l'amélioration de l'environnement sonore du territoire au regard des différents axes du PDU suivants, notamment :

##### *AXE 1 : FAIRE CONNAITRE ET ADOPTER L'OFFRE DE MOBILITE EXISTANTE*

Au-delà de la poursuite des objectifs listés dans les axes suivants, il semble nécessaire de mieux faire connaître les offres de mobilités déjà existantes afin que les usagers puissent choisir de les utiliser et de réinterroger la nécessité de chaque déplacement afin d'en réduire le nombre.

Ainsi, le changement de comportement constitue l'élément clé pour la mobilité de demain et donc un enjeu fort dans la révision du PDU.

##### *AXE 2 : DEVELOPPER L'USAGE DES TRANSPORTS EN COMMUN*

La CASA au travers de la révision du PDU a comme ambition d'attirer des automobilistes actuels et futurs dans les transports collectifs. Pour cela, elle souhaite proposer un réseau de transports collectifs performant en termes de vitesse commerciale et de fréquence, bénéficiant d'une meilleure desserte, accessibilité et qualité de service. C'est pourquoi, la CASA vise une part modale de 10% (+4% par rapport au précédent PDU).

### *AXE 3 : DEVELOPPER LA PRATIQUE DES MODES ACTIFS*

Utilisés seuls ou en complément d'autres modes de déplacement, la CASA souhaite mettre en avant la marche et le vélo afin que ces modes retrouvent une place essentielle dans les déplacements quotidiens. Ils ont un rôle déterminant à jouer dans la diminution du trafic automobile, de la pollution et des nuisances liées aux centres villes, notamment.

Le PDU révisé vise une part modale de 9 % pour le vélo, en lien avec l'objectif national de 2025 (soit +8% par rapport au précédent PDU) et une part modale de 25 % pour la marche (soit +3% par rapport au précédent PDU).

### *AXE 4 : ARTICULER LES MODES DE DEPLACEMENTS ENTRE EUX*

La révision du PDU s'attache à développer l'intermodalité sur le territoire. Il s'agit de garantir un accès facilité et de qualité aux pôles d'échanges multimodaux en aménageant les gares du territoire et en complétant ce maillage par la création de parcs-relais.

### *AXE 5 : REINTERROGER LA NECESSITE DE CHAQUE DEPLACEMENT*

Afin de réduire le nombre de déplacement, il semble nécessaire de promouvoir le télétravail et d'accompagner les projets d'aménagements générateurs de déplacements, notamment.

### *AXE 6 : REPENSER LA PLACE DE LA VOITURE*

Au regard des enjeux de développement durable et en vue de faire évoluer ces parts modales, la CASA a pour ambition dans le cadre de son PDU révisé, de développer toutes les alternatives à l'automobile (y compris le covoiturage, l'autostop).

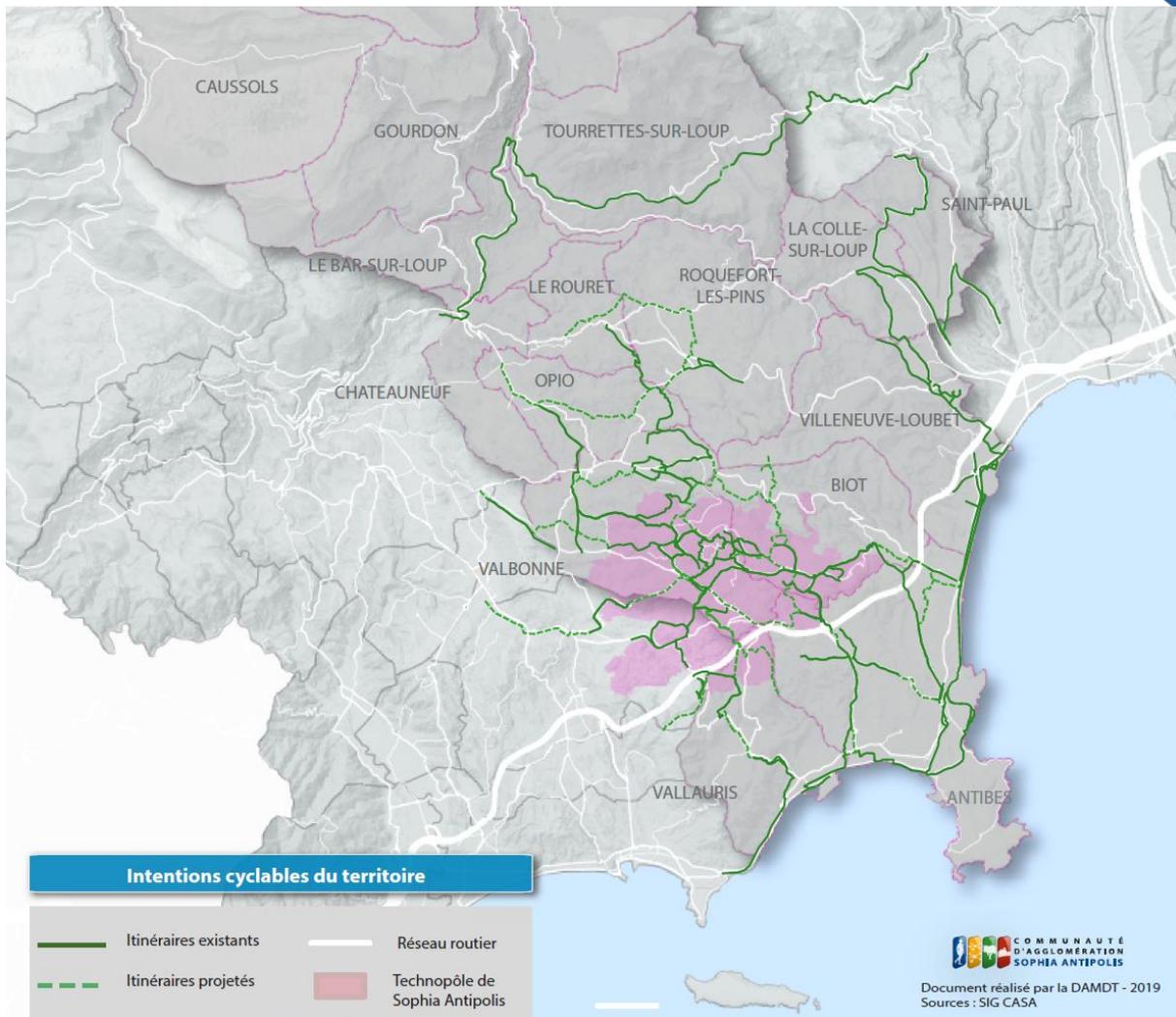
La place de la voiture doit être repensée et mieux maîtrisée afin de préserver le territoire.

Les actions menées dans ce cadre, celles liées à la mise en service du bus-tram et ses extensions ainsi que celles liées aux aménagements cyclables tendent à diminuer la part modale de la voiture pour atteindre 51 % (-15% par rapport au précédent PDU) à l'horizon du PDU révisé et celle des deux roues motorisés 5 %.

### *AXE 7 : ORGANISER LE TRANSPORT DE MARCHANDISES*

Le rayonnement et la concentration des livraisons sur quelques pôles urbains et très commerciaux plaident pour la définition d'une réglementation d'accès à mener dans la cadre du PDU en tenant compte non seulement du stationnement et de l'arrêt mais aussi de la circulation des véhicules de marchandises.

Planche 4 - Carte des intentions cyclables de la CASA



#### 4.1.5. Programme Local de l'Habitat (PLH)

Le Programme Local de l'Habitat (PLH), document stratégique par lequel la CASA définit pour une durée de six ans (2020-2025) sa politique pour le logement et l'habitat, a été approuvé le 14 octobre 2019.

Le PLH comprend plusieurs volets (l'état des lieux diagnostic, les orientations, le programme d'actions, l'effort financier nécessaire pour la mise en œuvre du programme) ayant permis d'élaborer un programme en trois orientations traduites en 20 fiches actions.

Orientations
Mobiliser toutes les ressources pour satisfaire les besoins en logements
Garantir une offre diversifiée au service du lien emploi déplacements
Aller vers des réponses plus ambitieuses pour répondre aux attentes de tous les ménages

#### Les actions du PLH sont compatibles avec les objectifs du PPBE :

- ▶ La création de nouvelles zones habitées génère des besoins en termes de déplacements, pris en compte dans le PDU, permettant ainsi une maîtrise de l'évolution de l'environnement sonore lié à la circulation.
- ▶ La localisation de ces nouvelles zones habitées est intégrée via le PLU, afin de minimiser la création de logements dans des zones bruyantes.
- ▶ La mise en place de dispositifs financiers pour lutter contre l'habitat indigne, et d'opérations de requalification et de renouvellement urbain sont cohérents et participent à la réduction des nuisances sonores pour les populations.
- ▶ Le PLH veut inscrire résolument le soutien à la production de logements neufs en l'articulant au développement d'un urbanisme des courtes distances, limitant ainsi les déplacements et les émissions de gaz à effet de serre.

#### 4.1.6. Rénovation énergétique des bâtiments

La politique de rénovation énergétique poursuit un objectif social de lutte contre la précarité énergétique, un sujet depuis longtemps porté par la CASA dans le cadre de sa politique de réhabilitation du parc locatif social.

Forte de son engagement, la CASA entend poursuivre et renforcer ses actions en faveur de la rénovation énergétique du parc de logement, dans la continuité des objectifs portés dans le 3ème Programme Local de l'Habitat 2020-2025.

Les objectifs en matière de rénovation énergétique à l'échelle de la CASA sont les suivants :

- ▶ Dans le parc privé : Les objectifs à atteindre sur le territoire de la CASA (hors périmètre OPAH –RU sont de rénover 40 logements par an de propriétaires occupants et propriétaires bailleurs. Concernant l'OPAH RU de Vallauris 2020-2026, l'objectif est la réhabilitation de 11 logements par an (3 propriétaires occupants et 8 propriétaires bailleurs).
- ▶ Dans le parc public : l'objectif de la CASA est de rénover 50% des 1024 logements classés en étiquette D, E, F et G en matière de consommation énergétique sur le territoire, pour la durée du PLH 2020-2025.

Les moyens mis en œuvre sur le territoire de la CASA sont :

- ▶ Aides financières sous la forme de subventions pour l'amélioration du parc public et du parc privé.
- ▶ Mettre en place un pilotage resserré associant tous les acteurs de la rénovation énergétique.
- ▶ Améliorer le conseil et l'accompagnement des particuliers et faciliter la connaissance et l'accès aux données.
- ▶ Simplifier les parcours aides, financements et incitations pour tous les ménages, y compris en copropriété.
- ▶ Sensibiliser le public.

#### 4.1.7. Plan local d'urbanisme ou Plan d'occupation des sols

En France, le plan local d'urbanisme (PLU) est le principal document d'urbanisme de planification de l'urbanisme au niveau communal ou éventuellement intercommunal. Il remplace le plan d'occupation des sols (POS) depuis la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains du 13 décembre 2000, dite loi SRU.

Certaines communes de la CASA ont adopté leur PLU : Le-Bar-sur-Loup, Châteauneuf, Opio, Roquefort-les-Pins, La-Colle-sur-Loup, Saint-Paul-de-Vence, Villeneuve-Loubet, Biot, Antibes, Le Rouret et Vallauris.

Les communes de la Valbonne et de Gréolières ont arrêté la révision de leur PLU.

Les autres communes de la CASA n'ont actuellement pas de document d'urbanisme et sont sous le régime du Règlement National d'Urbanisme (RNU).

Les PLU intègrent en annexe du plan, les arrêtés de classement des infrastructures de transports terrestres de son territoire.

## 4.2. ACTIONS ET PROJETS POUR UN ENVIRONNEMENT SONORE DE QUALITÉ

Les actions et grands projets menés par la CASA en appui ou en compléments des orientations pour un environnement sonore de qualité permettant une amélioration de l'environnement sonore du territoire sont affichés ci-après.

### 4.2.1. Bornes de recharge pour véhicules électriques

Le réseau WiiiZ permet de recharger un véhicule électrique ou hybride sur tout l'Ouest des Alpes-Maritimes. Le réseau compte 95 bornes réparties sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Pays de Grasse et Cannes Lérins. 34 bornes publiques sont actuellement accessibles sur les communes de la CASA.

Plus d'informations sur le site : [www.wiiiz.fr](http://www.wiiiz.fr).



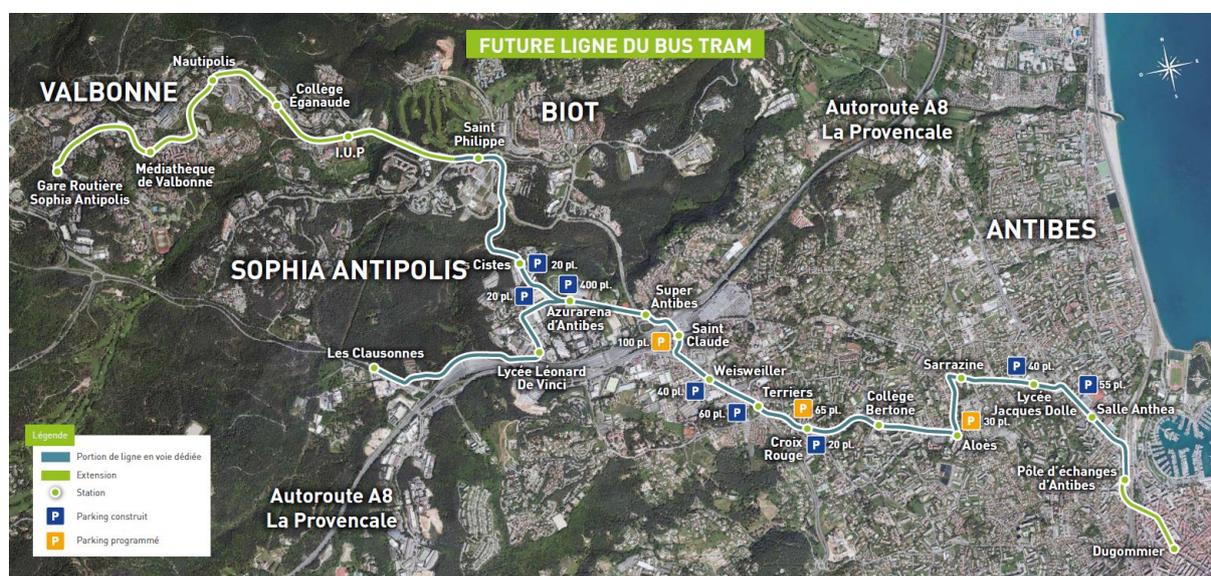
#### 4.2.2. Projet de BHNS dénommée « Bus-tram »

Pour faire face à l'évolution prévisible des besoins en déplacements, la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA) poursuit le déploiement de son projet de bus à haut niveau de service (BHNS), **dénommé bus-tram**.

Destiné à changer en profondeur l'organisation des déplacements et à répondre aux défis du développement durable, ce bus-tram assurera une desserte de proximité régulière entre le pôle d'échanges d'Antibes et Sophia. Afin d'être indépendant des aléas de circulation, un site propre (c'est-à-dire une voie dédiée) sera aménagé de Croix Rouge aux Trois Moulins, puis d'un côté vers le nord, en direction du quartier Saint-Philippe à Biot et de l'autre vers l'ouest, en direction de la future zone d'activités des Clausonnes à Valbonne.

Les travaux sont en cours, une partie du tracé a été mis en service début août 2019 sur les secteurs du chemin de Saint Claude et de Sarrazine et la voie entre Antibes les 3 moulins et Sophia Saint Philippe a été ouverte en janvier 2020.

Planche 5 - Tracé du bus-tram



Plus d'informations sur le site : <http://www.bustramcasa.fr>

Au-delà de la réalisation du site propre, le projet prévoit :

- ▶ La création d'itinéraires cyclables sécurisés.
- ▶ Des possibilités d'interconnexion du réseau futur de bus, en particulier à Saint-Philippe, à la salle Antibes Azur Arena, à Weisweiller, aux Terres-Blanches et au pôle d'échanges d'Antibes.
- ▶ La création de 2 parcs relais et la mutualisation de parkings publics : l'un à proximité du giratoire de la Croix-Rouge (Rue des Terriers / RD35bis) et l'autre à la salle Antibes Azur Arena (zone d'activité des Trois Moulins), en plus des aménagements réalisés par d'autres collectivités aux abords de l'itinéraire (parcs de stationnement du théâtre Anthéa, de la salle Antibes Azur Arena et de la zone d'activités des Clausonnes).
- ▶ L'acquisition d'un nouveau matériel roulant de grande capacité (véhicule articulé) confortable, peu polluant, accessible et esthétique.

### 4.2.3. Actions diverses sur la mobilité

Des synergies sont aujourd'hui possibles entre la diminution de l'exposition au bruit des populations, la transition énergétique, la protection contre les aléas climatiques et la lutte contre la pollution de l'air.

Les agglomérations peuvent mener des actions concrètes et efficaces convergentes notamment dans le domaine des transports et de la mobilité offrant à moyen ou long terme des perspectives de gains acoustiques conséquents et durables. Ces actions sont bénéfiques sur le plan environnemental, mais aussi sanitaire, social et économique.

La CASA réduit la dépendance aux carburants de sa mobilité en menant les actions concrètes et bénéfiques pour les 4 enjeux Climat, Air, Energie et Bruit. Et notamment en :

- ▶ Mutualisant certains véhicules de la flotte entre plusieurs directions de l'agglomération.
- ▶ Acquérant des véhicules électriques (4 acquis et 2 en cours d'acquisition) et 2 navettes électriques pour le réseau Envibus.
- ▶ Installant des bornes de recharge électriques privées pour ENVIBUS et pour le siège de l'agglomération.
- ▶ Mettant en place des abris sécurisés vélos, en ouvrant une consigne vélo à Antibes, en mettant en place les itinéraires cyclables sur Sophia, en mettant en œuvre le plan vélo et les éléments relatifs à la promotion du vélo.
- ▶ Aménageant et valorisant des parkings de covoiturage aux abords des centres villes, pôles urbains ou encore de la technopole Sophia Antipolis.
- ▶ Accompagnant les projets d'aménagements générateurs de déplacements ou les projets d'infrastructures en lien avec les différents partenaires institutionnels.
- ▶ Promouvant le covoiturage et l'autostop, etc.

# 5 SYNTHÈSE DES ACTIONS REALISEES ET PROGRAMMEES

Comme spécifié par les textes réglementaires, le PPBE contient un recensement des mesures visant à prévenir ou réduire le bruit dans l'environnement réalisées au cours des 10 dernières années, constituant autant d'éléments complémentaires au diagnostic territorial, et permettant d'avoir une vision globale de la politique de lutte contre le bruit menée sur le territoire.

Dans ce cadre, chacun des acteurs concernés sur le territoire a été consulté pour transmettre ces mesures réalisées ou engagées depuis 2008.

Les principales actions recensées sont de type :

- ▶ Limitation de vitesse, notamment avec des zones 30 ou 20 aménagées.
- ▶ Limitation de vitesse avec mise en place ralentisseurs, plateaux, chicanes.
- ▶ Limitation de la circulation des véhicules les plus bruyants par développement de modes doux (notamment pour se rendre à l'école), achat de véhicules électriques, interdiction de circulation des PL.
- ▶ Mise en place d'enrobé acoustique sur les chaussées et actions de réfection.
- ▶ Isolation des bâtiments au bruit extérieur, notamment pour les bâtiments publics.
- ▶ Sensibilisation du grand public et des jeunes.

Les raisons principales ayant motivé ces actions sont souvent associées à la sécurité routière, à l'entretien de voirie ou la recherche de réponse à une plainte.

La date, le coût, les motifs et gains liés à ces actions sont précisés, dans la mesure du possible.

## 5.1. ACTIONS REALISEES ET PROGRAMMES PAR LES COMMUNES

Les différentes mesures recensées par les communes de la CASA sont résumées dans les **tableaux en annexe 1**.

## 5.2. ACTIONS REALISEES ET PROGRAMMES PAR LES GESTIONNAIRES

Sur le territoire de la CASA VINCI Autoroutes, le Conseil Départemental 06 ainsi que l'Aéroport Nice Côte d'Azur ont élaboré et approuvé leur propre PPBE pour les grandes infrastructures de transport terrestres ou aériennes dont ils sont gestionnaires.

### 5.2.1. VINCI Autoroutes

**Pour l'A8 qui traverse la CASA**, le PPBE de VINCI Autoroutes recense également les actions passées et futures.

- ▶ Sur l'ensemble du linéaire une campagne de renouvellement de l'enrobé est réalisée régulièrement.
  - ▶ Plus précisément sur la commune de Villeneuve-Loubet, 625 mètres linéaires de protections acoustiques à la source ont été réalisés.
- ▶ **Environ 59 logements ont bénéficié d'un traitement d'isolation de façade sur le territoire de la CASA et plusieurs écrans anti-bruit ont été mis en place.**
- ▶ VINCI Autoroutes continue de mettre en œuvre la politique définie par l'Etat pour la résorption progressive des Points Noir Bruit. Les actions sont reconduites à savoir : renouvellement de revêtement, écran anti-bruit ou butte de terre, isolation acoustique des bâtiments et communication et sensibilisation pour une meilleure maîtrise de l'urbanisation et des activités aux abords de l'infrastructure autoroutière.

### 5.2.2. Conseil départemental 06

**Pour les routes départementales** traversant la CASA, le PPBE du Conseil Départemental 06 approuvé le 18 octobre 2019 a recensé :

- ▶ Des zones à enjeux dont 39 sont situées sur le territoire de la CASA.
- ▶ Des actions passées et prévues par le CD06 et notamment :
  - ▶ des opérations de renouvellement d'enrobés réalisées par le Département qui ont eu lieu entre 2008 et 2018 (le détail est donné dans le PPBE du conseil départemental 06).
  - ▶ des aménagements de voiries ainsi que des actions de prévention et de sensibilisation (le détail est donné dans le PPBE du conseil départemental 06).

En complément, le PPBE du CD06 présente un tableau résumant les actions possibles sur le bruit routier (non exhaustive). Ce tableau est rappelé ci-après.

Planche 6 - Tableau des actions possibles sur le bruit routier (PPBE CD06)

Action	Type	Pertinence d'efficacité acoustique *	Pertinence de délai pour la mise en œuvre **	Coût (en € HT)
Sur le bâti	Isolement de façades	+++	+++	20 000 / indiv 8 000 / collect.
Au bord des voies	Mise en place d'écran ou de merlons	+++	+++	500 / m <sup>2</sup>
Sur la voie	Revêtement routier acoustique	***	***	Surcoût 20%
	Aménagement de la voirie (ralentisseur, giratoire ...)	++	+++	+++
	Réduction du trafic	++	++	0
	Modification du plan de circulation	++	+++	0
	Restriction de circulation PL	++	+++	0
Sur le trafic routier	Gestion du stationnement	+	++	+
	Gestion du trafic urbain de livraison	++	++	0
	Modération de la vitesse	+	+++	0
	Installation de radars automatiques / pédagogiques	+	++	+
	Mise en place d'une onde verte	variable	+++	0
	Réalisation d'une zone 30	++	++	0
	Partage de la voirie (code de la rue)	++	++	++
	Développement des modes de transports doux	+	++	++
	Développement des transports en commun	++	+	++
	Utilisation véhicule électrique ou hybride	+	+	++
Contrôle des 2-roues motorisés	++	+	+	

La codification utilisée est la suivante : +++=action très pertinente, ++=action pertinente, +=action peu pertinente  
Des ordres de grandeurs de gains indicatifs seraient de +++ : 5 à 15 dB, ++ : 2 à 5 dB, + : 1 à 2 dB.

Dans les zones à enjeux définies par le conseil départemental 06 dans son propre PPBE, **1 zone prioritaire et 2 zones secondaires se trouvent sur les communes de la CASA.**

La zone prioritaire est celle de la RD6007 à Vallauris. Les zones secondaires sont les RD6007 et RD6107 à Antibes.

Les objectifs de réduction définis par le conseil départemental 06 dans son PPBE sont les suivants :

- ▶ poursuivre les actions de PPBE de 1ère échéance ;
- ▶ poursuivre sa politique d'aménagements et d'entretiens des infrastructures ;
- ▶ collaborer avec les collectivités impactées par le bruit de routes départementales, et notamment pour certaines, dans l'élaboration de leur propre PPBE (CASA, CAPG, CAPL).

- ▶ étudier plus en détail les impacts acoustiques dans les zones dites « prioritaires » ainsi que les protections acoustiques les plus adaptées ;
- ▶ mettre en place des protections acoustiques sur les zones dites « à traiter » à l'issue des études détaillées précitées.

D'autre part le Conseil Départemental 06 a mis en place un programme de 9 fiches actions décrites ci-après (fiches disponibles dans le PPBE du conseil départemental 06) :

**Planche 7 - Fiches actions – PPBE du CD06**

Thème d'intervention	Action n°	Libellé
<b>1</b> <b>Actions de protection / correction</b>	1.1	<b>Aménagements et entretien du réseau routier départemental</b>
	1.2	<b>Mise en place de protections acoustiques</b>
	1.3	<b>Collaboration avec les collectivités</b>
<b>2</b> <b>Actions de prévention et d'évaluation</b>	2.1	<b>Etudes complémentaires : pertinence de la CBS, études acoustiques détaillées des PNB effectifs</b>
	2.2	<b>Gestion des plaintes relatives au bruit de RD</b>
	2.3	<b>Politique multimodale du Département : aménagements cyclables, parkings de covoiturage, TCSP...</b>
<b>3</b> <b>Actions de sensibilisation</b>	3.1	<b>Sensibilisation dans les collèges : bruit des 2-roues motorisés, musique amplifiée...</b>
	3.2	<b>Sensibilisation des communes sur le classement sonore des infrastructures routières, les murs de particuliers, marges de recul...</b>
	3.3	<b>Rappel du pouvoir de police du maire, radars pédagogiques</b>

### 5.2.3. Aéroport Nice Côte d'Azur

Pour l'aéroport de Nice Côte d'Azur, le PPBE approuvé le 10 mai 2011 recensait :

- ▶ Des mesures de prévention.
- ▶ Des mesures de lutte contre le bruit.
- ▶ Des mesures d'insonorisation des logements.

En complément, d'autres actions menées et à venir ont été précisées en décembre 2019 par l'Aéroport Nice Côte d'Azur.

Les actions portent sur les sujets suivants :

- ▶ Spécialisation des pistes (décollage sur la piste Sud, la plus éloignée du littoral).
- ▶ Interdiction des avions les plus bruyants la nuit entre 23h30 et 06h (arrêté le plus contraignant de France).
- ▶ Procédure de descente continue (configuration « lisse » pour limiter le bruit aérodynamique en approche de l'aéroport).
- ▶ Evolution de la flotte, pour diminuer le bruit à la source : avions de moins en moins bruyants (gamme Airbus NEO).
- ▶ Briefing environnement aux pilotes et amendes en cas de non-respect des trajectoires et des vols de nuit.
- ▶ Système de monitoring bruit et trajectoires avions afin de contrôler, mesurer et informer.
- ▶ Trajectoires en mer au décollage : virage sur la mer puis passage à la côte au-dessus de 2000m (plus de la moitié des trajectoires au décollage passent la côte au-dessus de 3000m). L'Aéroport de Nice dispose d'actions de suivi et d'information régulière sur les trajectoires et les altitudes de passage à la côte).
- ▶ Trajectoires en mer à l'atterrissage : diminution du survol d'Antibes (18% en 2019).

Depuis début 2019, une étude de faisabilité de révision des conditions de mise en œuvre de la RNAV A et en particulier de la condition relative au plafond nuageux aujourd'hui fixées à 3000ft a été lancée. Le but serait de diminuer le taux d'utilisation de l'ILS (survol d'Antibes). Les premiers résultats seront présentés courant 2020.

Ci-après sont listés les étapes historiques montrant la réelle amélioration du taux de survol d'Antibes :

- ▶ 1987 : 100% survol d'Antibes : création du CAPSSA
- ▶ 1994 : installation d'une balise à Cagnes-sur-Mer pour procédure d'évitement d'Antibes
- ▶ 1996 : manifestation Antibes (74% de survol d'Antibes)
- ▶ 2000 : 53% de survol d'Antibes
- ▶ 2003 : 43% de survol d'Antibes

- ▶ 2004 : nouvelle procédure en 22 qui évite le survol d'Antibes
- ▶ 2008 : 31% de survol d'Antibes
- ▶ 2011 : 24% de survol d'Antibes
- ▶ 2015 : 20% de survol d'Antibes
- ▶ 2017 : 17% de survol d'Antibes
- ▶ 2019 : mise en place de procédure satellitaire RNAV A (mars) et baisse du plafond nuageux (novembre)
- ▶ Années à venir : guidage satellitaire encore plus précis permettant de diminuer encore le plafond nuageux de la procédure d'évitement d'Antibes et donc d'augmenter sa mise en service et de diminuer le survol d'Antibes.

# 6 PPBE « GRANDES INFRASTRUCTURES » COMMUNALES D'ANTIBES

La commune d'Antibes est traversée par des infrastructures routières cartographiées par l'Etat (voies routières de plus de 8 200 véhicules/jour) devant faire l'objet d'un PPBE établi par le gestionnaire des voies concernées.

La commune d'Antibes est donc dans l'obligation d'élaborer un PPBE en tant que gestionnaire d'infrastructures routières cartographiées par l'Etat.

Une convention a été actée le 14 avril 2020 entre la commune d'Antibes et la CASA pour permettre la prise en compte d'un chapitre PPBE « grandes infrastructures » intégré au PPBE de l'agglomération.

Au travers de cette convention, Antibes a délégué sa compétence à la CASA.

## 6.1. SYNTHÈSE DES RESULTATS DES CARTES DE BRUIT

Dans le diagnostic de la cartographie établie par l'Etat le nombre de personnes exposées à un dépassement du seuil Lden est de **1 574 personnes** et concerne les voies communales d'Antibes suivantes : Av de Cannes, Av de la Libération, Av des Frères Roustan, Av du 11 Novembre, Bd Charles Guillaumont, Bd James Wyllie, Bd Président Wilson, Bd Raymond Poincare, Rte de la Badine, Sq Dulys.

Le diagnostic cartographique établi par la Communauté d'Agglomération dans le cadre de la cartographie de la CASA met en évidence les mêmes infrastructures routières de gestion communale (**SAUF** Av des Frères Roustan et Bd James Wyllie) mais également des infrastructures supplémentaires : l'Avenue Guy de Maupassant, Bd Maréchal Leclerc, Bd Gustave Chancel, Place Général de Gaulle, Bd Dugommier et Avenue Robert Soleau.

Pour rappel, la cartographie établie par la CASA porte sur tous les axes routiers sans restriction de trafic alors que la cartographie établie par l'Etat porte sur les voies routières communales supportant un trafic de plus de 8 200 véhicules/jour soit 3 millions de véhicules/an). Cela explique certaines différences entre les deux diagnostics.

Aucun établissement de santé ou d'enseignement n'a été identifié en dépassement de la valeur limite le long de ces axes, que ce soit en période Lden (globale) ou en période Ln (nocturne), que ce soit pour le diagnostic de l'Etat ou de la CASA.

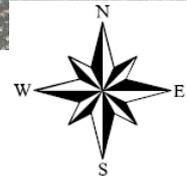
La carte ci-après localise les dépassements identifiés par la cartographie de la CASA :

Planche 8 - Localisation des zones à enjeux – Centre d'Antibes



Légende :

- Bâtiment en dépassement de seuil (Route :  $L_{den} \geq 68 \text{ dB(A)}$  et/ou  $L_n \geq 62 \text{ dB(A)}$ )
- Zones à enjeux



Commentaire :

- Il est important de rappeler la méthode de calcul des statistiques. **L'évaluation de l'exposition au bruit** est réalisée selon les préconisations de la Directive Européenne, c'est-à-dire en fonction du niveau sonore maximal calculé en façade du bâtiment à 4 mètres de hauteur par rapport au terrain naturel, 2 mètres en avant des façades et sans prise en compte de la dernière réflexion. Ainsi les résultats **surestiment la réelle exposition**, tous les habitants d'un même bâtiment sont soumis au même niveau, celui calculé à 4 mètres de hauteur sur la façade la plus exposée. De même l'établissement sensible est classé selon le bâtiment le composant le plus impacté. Des études affinant les résultats devront être réalisées avant mise en place des actions afin de s'assurer de leur nécessité.

## 6.2. ACTIONS REALISEES ET PROGRAMMEES PAR LA COMMUNE D'ANTIBES

Les actions passées et prévues par la commune d'Antibes ont été listées en annexe 1 de manière succincte et en annexe 3 de manière plus fine en ce qui concerne la Direction Infrastructures et Réseaux de la Ville d'Antibes.

La Ville d'Antibes mène des actions de **réduction du bruit à la source** en réduisant la vitesse de circulation des véhicules (aménagement de voiries notamment avec des giratoire, réduction des voies de circulation, mise en place de ralentisseurs, limitation 20 km/h ou encore chaussée partagée) mais également en améliorant la qualité des voiries (réfections continues des voies communales).

La Ville d'Antibes **supprime la source de bruit routier** en rendant certains axes aux piétons de manière continue ou mensuelle.

Le **développement des modes doux** ou des alternatives à la voiture individuelle diesel ou essence fait partie des actions menées par la Ville : création de pistes cyclables (3 km créé en 2017), installation de bornes Wiiiiz en partenariat avec la CASA pour véhicules électriques (4 bornes en 2018), création de consignes à vélos (Boulevard Vautrin au pôle d'échange), navette électriques et gratuites (Juan les Pins gare vers Juan les Pins centre et Vieil Antibes secteur piéton).

Le tableau suivant récapitule les actions réalisées ou prévues permettant une amélioration directe ou indirecte de la situation pour les zones identifiées à enjeux.

Pilote au sein de la Ville d'Antibes	Description de l'action	Cout	Date de réalisation (ou prévue)	Raison et objectif
<b>Direction de l'urbanisme</b>	Intégration dans le PLU : - Des informations relatives aux mesures imposées pour réduire la propagation des nuisances sonores (hauteur, retrait...) - Des mesures d'isolement acoustique (classement sonore des voies bruyantes)	ND	En continu	Anticipation des nuisances lors des constructions  Obligation réglementaire
<b>Direction environnement</b>	Créations, améliorations d'espaces verts	ND	En continu	Amélioration du cadre de vie  Obligation réglementaire
<b>Direction environnement</b>	Mesures organisationnelles ou techniques appliquées			
<b>Direction logistique</b>	Flotte de véhicules électriques/hybrides : - 5 véhicules hybrides et 7 véhicules électriques - 16 vélos à assistance électrique	ND	Depuis 2018	Développement modes doux et alternatives à la voiture individuelle diesel ou essence
<b>Direction sécurité domaine / Police Municipale</b>	221 contrôles et informations sur la réglementation relative aux nuisances sonores et aux deux-roues Trois agents / quatre mois par an, sont chargés de cette sensibilisation dans les collèges et les lycées de la commune.	ND	Année 2019 et en continu	Sensibilisation et répression  Obligation réglementaire

La carte suivante présente les zones piétonnes existantes de la Ville d'Antibes.

Planche 9 - Cartes des zones piétonnes – Ville d'Antibes



### Veil Antibes

Annuel, 24h/24h - Livraisons autorisées de 7h à 10h

- 1- Bd d'Aguillon  
entrée contrôlée-sortie automatique
- 2- Rue Lucan  
entrée contrôlée
- 3- Rue Thuret - Place Nationale  
entrée contrôlée
- 4- Chessel  
entrée contrôlée-sortie automatique
- 5- Porte Marine  
entrée contrôlée
- 6- Place Malespine  
entrée et sortie contrôlées
- 7- Montée Dor de la Souchère  
entrée contrôlée-sortie automatique
- 8- Rue du Haut Castelet  
entrée contrôlée-sortie automatique
- 9- Vandenberg  
entrée contrôlée-sortie automatique
- 10- Aubarnon - Clémenceau  
sortie automatique
- 11- Rue Fersen  
entrée contrôlée-sortie automatique

Annuel 24h/24h  
Livraisons autorisées de 7h à 7h45 et de 8h45 à 10h (proximité école)

- 12- Rue Paul Arène  
entrée contrôlée
- 13- Rue Thuret - Andréossy  
entrée contrôlée

Annuel 24h/24h  
Pas de livraisons  
accès secours uniquement

- 14- Place Guynemer  
entrée et sortie contrôlées

Mise en service ponctuelle  
en fonction de manifestations

- 15- Rue de la Tourraque  
entrée contrôlée
- 16- Rue Aubarnon - Audiberti  
sortie automatique

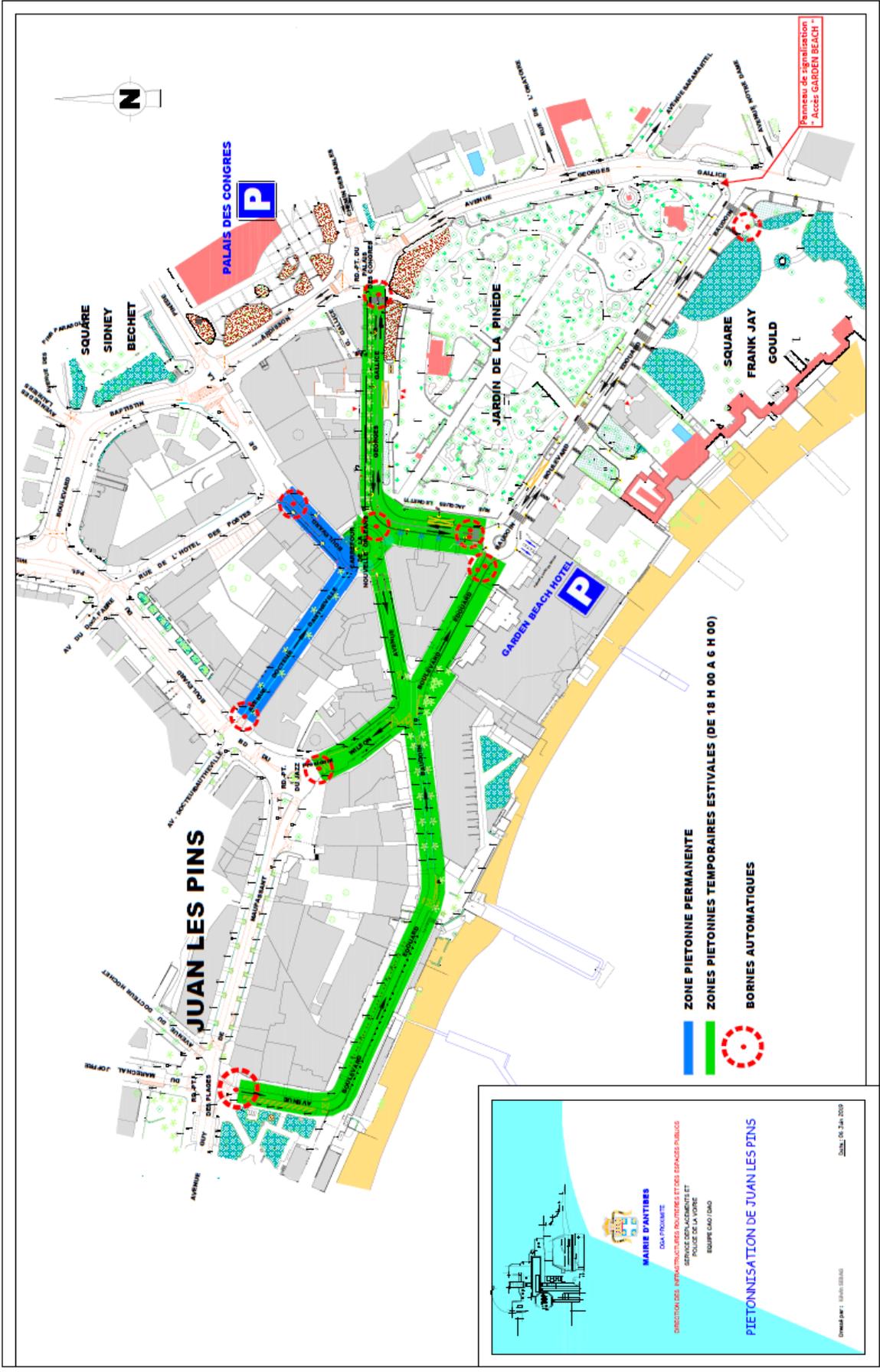
### Juan-les-Pins

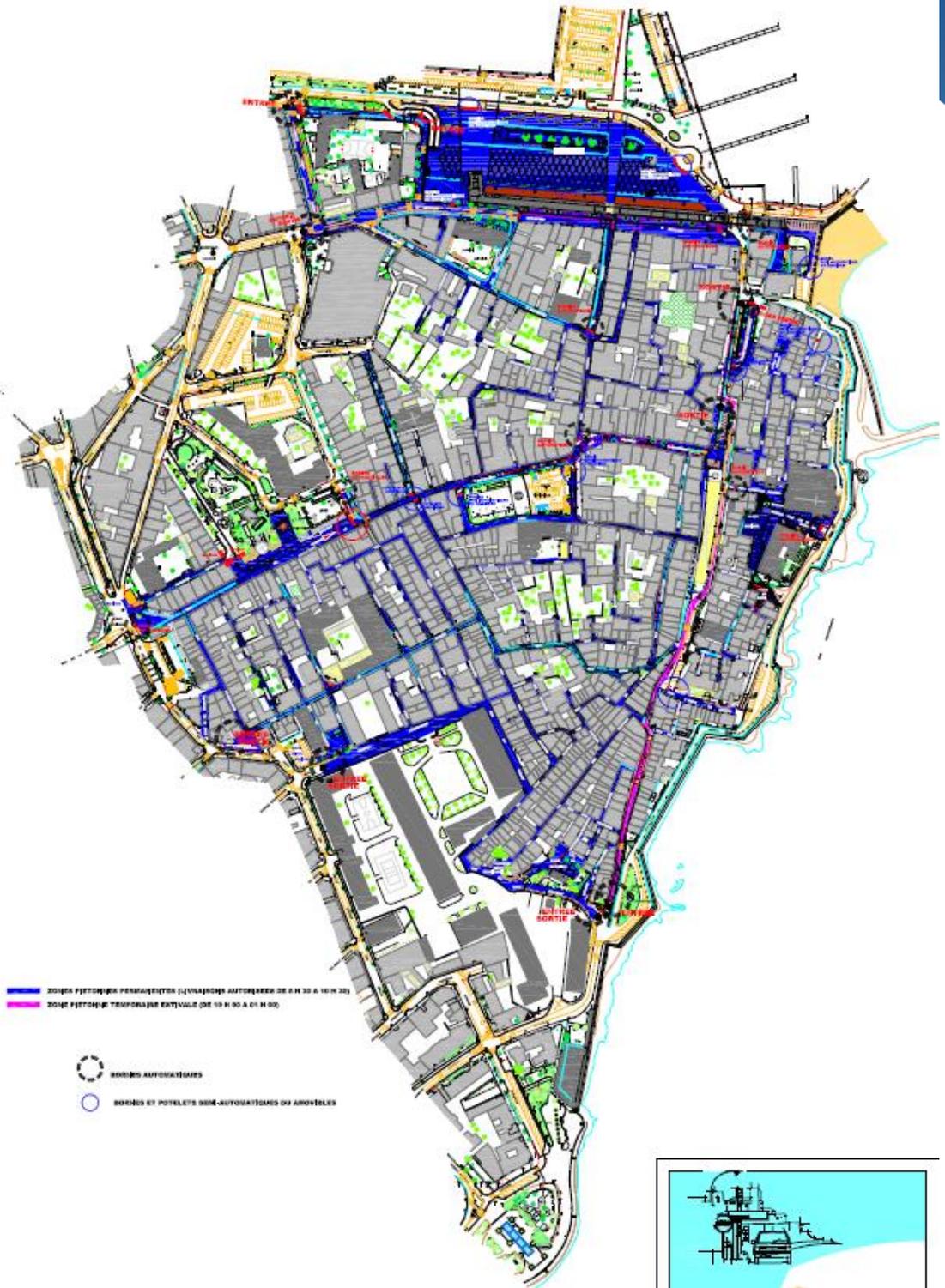
Annuel, 24h/24h. Livraisons autorisées de 7h à 10h

- 17- Rue Dautheville  
entrée contrôlée

Uniquement en saison estivale  
(1<sup>er</sup> Juillet – 3 Septembre)  
de 18h à 4h

- 18- Avenue Joffre  
entrée contrôlée
- 19- Avenue Gallice  
sortie automatique
- 20- Boulevard Boudoin  
entrée contrôlée
- 21- Pinède  
sortie automatique
- 22- Boulevard Wilson  
sortie automatique





- Zone piétonnière permanente (autorisation de 06 h 00 à 18 h 00)
- Zone piétonnière temporaire (autorisation de 18 h 00 à 06 h 00)
- ⊖ ZONES AUTOMATISÉES
- ZONES ET POTENTIALS NON-AUTOMATISÉS DE PARCOURS

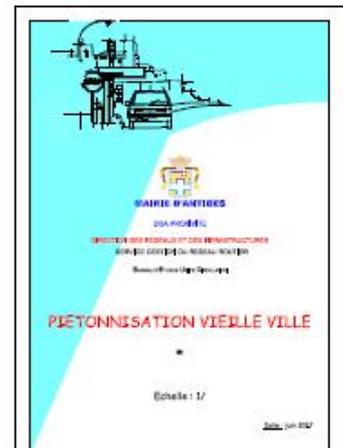
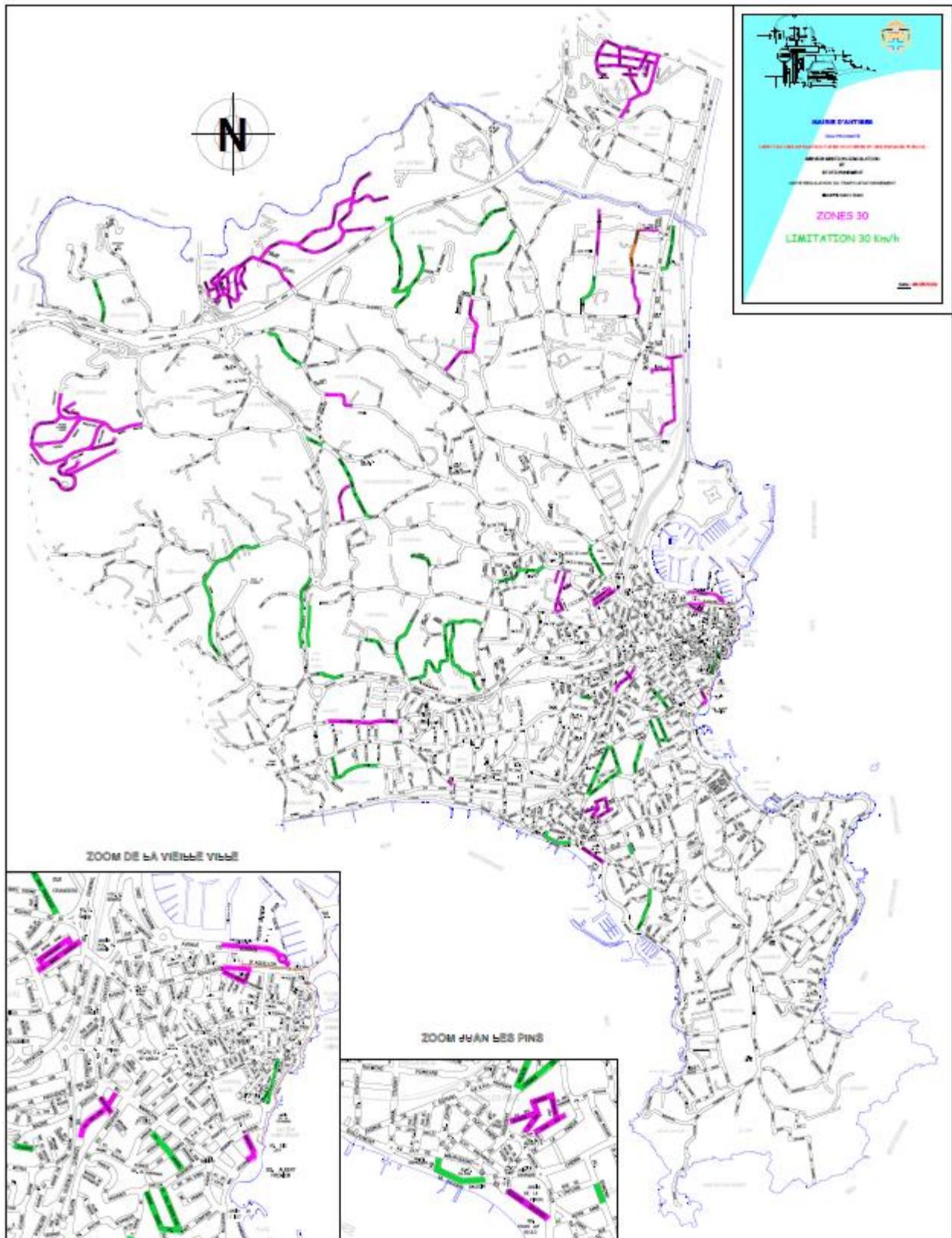


Planche 10 - Carte des zones et limitation 30km/h - Ville d'Antibes



## 6.1. PLANIFICATION ET PROJET URBAIN

### 6.1.1. Le Plan Local d'Urbanisme

En France, le plan local d'urbanisme (PLU) est le principal document d'urbanisme de planification de l'urbanisme au niveau communal ou éventuellement intercommunal. Il remplace le plan d'occupation des sols (POS) depuis la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains du 13 décembre 2000, dite loi SRU.

Le PLU de la Ville d'Antibes révisé a été approuvé le 29 mars 2019 :

<http://www.antibes-juanlespins.com/urbanisme/plan-local-d-urbanisme/plu-en-vigueur>

Un arrêté en date du 18 août 2016 est venu révisé le classement sonore des voies routières bruyantes, intégré dans l'annexe du PLU révisé « 12\_Périmètres bruyants ».

A ces informations sur le bruit viennent s'ajouter des obligations réglementaires pouvant en atténuer l'impact :

Le règlement du PLU révisé a augmenté les prospects et tout particulièrement l'implantation des constructions par rapport aux voies publiques, aux voies privées et emprises publiques (article 6). Au-delà de favoriser un tissu urbain plus aéré, il diminue aussi la gêne occasionnée par la circulation sur les grands axes de circulation devenus de plus en plus passants.

Les principes d'aménagement des Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) prévoient quant à eux :

- ▶ Une hauteur des bâtiments adaptée à la propagation du bruit :
  - ▶ Une hauteur progressive (épannelage) pour le secteur Jules Grec / Anthéa.
  - ▶ Une hauteur dégressive (bâtiments écrans) pour le secteur des Quatre Chemins.
- ▶ Un retrait par rapport aux voies publiques :
  - ▶ Retrait de 10 m sur l'avenue Jules Grec et avenue Michard Pellissier.
  - ▶ Retrait de 8 m sur le chemin de la Constance et chemin des Quatre Chemins.
  - ▶ Implantation à 5 m de l'alignement existant sur l'avenue Jules Grec.
  - ▶ Recul autour du rond-point du secteur des Quatre Chemins.
- ▶ Une zone d'implantation des activités commerciales en RDC (espace le plus exposé au bruit).
- ▶ Des franges tampons paysagères dans le secteur Gare-Pétroliers.

### 6.1.2. Le projet « Marena Lacan ».

En terme de voirie, le projet a deux impacts :

- ▶ L'avenue Paul Doumer a été supprimée.
- ▶ Plusieurs rues vont rentrer dans la zone piétonne du centre-ville (hors accès riverains, livraison et véhicules d'urgences). Ce sera le cas de la rue Lacan, la rue Fontvieille (section Lacan / Vauban), la rue Championnet, le bd Aguillon (Section Rond-Point Vauban / rue Lacan).

En terme d'habitat, le projet prévoit la construction de 200 logements.

# A1 Tableaux des actions réalisées pendant les 10 dernières années

## Antibes :

Actions déjà menées périodes 2008-2020

N°	Intitulé	Description (technique)	Impact acoustique attendu et avéré	Estimation financière (si disponible)	Date de décision et date d'achèvement, ou non (précisez)
1	Programme de réfection d'enrobé	Programme pluriannuel de réfection d'enrobé (voir liste)			En continu
2	Réduction de vitesse	Zone 30 (voir plan transmis)			
3	Restriction de circulation PL	Limitations de tonnage et de gabarits (plan disponible sur demande)			
4	Aménagement	Mise en place de plateaux, ralentisseurs et coussins berlinois (plan disponible sur demande)			

**Biot :**

Actions déjà menées périodes 2008-2020

N°	Intitulé	Description (technique)	Impact acoustique attendu et avéré	Estimation financière (si disponible)	Date de décision et date d'achèvement, ou non (précisez)
1	Revêtements routiers	Renouvellement d'enrobé sur la voirie communale au fur et à mesure (mais pas de changement dans la revêtement utilisé)	Réduction du bruit généré par revêtements dégradés	600 K€TTC (voirie communale sur les 5 dernières années)	Au fur et à mesure
2	Réduction de vitesse	Chemin des Soullières - installation chicanes et limitation de vitesse à 30 km/h	Réduction du bruit des véhicules dans ce secteur résidentiel		2017
		Action du CD06 dans la commune : limitation de vitesse à 30 km/h sur tronçon village de RD4 et sur rte d'Antibes (proche carrefour Quatre chemins)	Réduction du bruit des véhicules dans ce secteur urbain		2008/2009
3	Développement des modes doux	Subvention pour aider aux particuliers à acquérir un vélo à assistance électrique	Le développement des modes doux vise notamment à réduire le trafic routier	10 000 €TTC (enveloppe mise à disposition pour 2019)	2019
		Installation de parkings à vélo à proximité des bâtiments municipaux		1 200 €TTC	2018
		Campagne citoyenne sur le thème d'éco-mobilité (communications, animations, essais gratuits de vélos à assistance électrique)		2 500 €TTC	2018-2019
4	Développement de l'autostop organisé	Mise en place d'un réseau d'autostop organisé en partenariat avec "Rezo Pouce" Implantation d'une cinquantaine d'arrêts. Communications et animations.	Vise à réduire l'autosolisme et donc le trafic routier	10 000 €TTC	2018 et depuis
5	Procédures d'urbanisme	De l'information sur le classement sonore des voies est systématiquement inclut dans les certificats d'urbanisme émis	Information de la population		
6	Règlement du Plan Local d'Urbanisme	Rappel des normes d'isolement acoustique dans les secteurs exposés au bruit. Prescription de la distance minimale à respecter entre l'implantation des constructions et l'autoroute (50m), ou les routes départementales (15m en générale).	Limiter l'exposition des habitations au bruit routier		PLU en vigueur depuis 2010

N°	Intitulé	Description (technique)	Impact acoustique attendu et avéré	Estimation financière (si disponible)	Date de décision et date d'achèvement, ou non (précisez)
		Autorisation des clôtures pleines et des murs justifiés par une nuisance sonore avérée.			

### Châteauneuf-Grasse

La ville de Châteauneuf n'a pas transmis de réponse sur ces actions.

### La Colle sur Loup :

Actions déjà menées périodes 2008-2020

N°	Intitulé	Description (technique)	Impact acoustique attendu et avéré	Estimation financière (si disponible)	Date de décision et date d'achèvement, ou non (précisez)
1	Limitation vitesse	Création de zone 30 (voir tableau de réponse pour les rue concernée)			2006 à 2019
2	Aménagement	Création feux tricolores Chemin des Campons/Caillades	Moins de vitesse	14 000 €	2016
		Création feux tricolores Route du Pont de Pierre	Moins de vitesse	14 000 €	2016
		Rue Joffre passage à un sens de circulation et réfection de chaussée	Moins de circulation et moins de bruit de la chaussée		2008
		Chemin de Montfort création d'un ralentisseur	Moins de vitesse	3 996 €	2015
		Chemin des Moulières création chicanes+ bordures-crédation trottoirs	Moins de vitesse	24 000 €	2015
		Chemin de l'Escours création 2 ralentisseurs	Moins de vitesse	6 000 €	2009
		Boulevard Teisseire Aménagement ralentisseur, ilot central et passage piétons	Moins de vitesse		2017
3	Ecole Daniel PENNAC	Nouvelle école BBC, bâtiment très bien isolé	Moins de bruit dans l'école	15 Millions €	2013

**Le-Bar-sur-Loup**

La ville de Le-Bar-sur-Loup n'a pas transmis de réponse sur ces actions.

**Le Rouret**

La ville de Le Rouret n'a pas d'action à afficher dans le PPBE.

**Opio :**

Actions déjà menées périodes 2008-2020

N°	Intitulé	Description (technique)	Impact acoustique attendu et avéré	Estimation financière (si possible)	Date de décision et date d'achèvement, ou non
1	Réfection chaussée et aménagements voirie	- Création ralentisseur au n°19 Che Taméyé - Réfection voirie Chemin des colles - Création plateforme intersection Che Camp Courdéou/Rancé - Réfection ch. de La poste			2009
		- Revêtement Ch. Poudeirac (n°24 à 36) - Revêtement ch. du Logis - Création ralentisseur ch. San Peyre (face au n°38) - Aménagement de l'accès piéton à l'école maternelle/Che Eigages			2010
		- Revêtement ch. Camp Courdéou - Création ralentisseur ch. du Tuvéyé - Création d'un plateau Che Restanques/siaresq) - Reprise de ralentisseur ch. des Croix			2011
		- Revêtement Che des Constantins - Revêtement Che des Roures - Revêtement Che Louisiane (côté Club Med) - Aménagement plateau RD7 / Che de la source - Création d'un plateau traversant RD7 (aux abords du n°19, quartier San Peyre), supprimé 2 ans après suite à mise normes PMR quais bus (CASA)			2012
		- Aménagement ralentisseur Che Font des Dônes - Enrobé Che du Moulin (n°28) au Lauron - Enrobé che Poudeirac - Création plateau che Camp Courdéou /Rancé) - Enrobé partiel che du Bois d'Opio - Création ralentisseur RD7 (devant la crèche) - Enrobé Camp Courdéou (tranche 1) - Enrobé RD3/ Camp Courdéou			2013
		- Enrobé che Moulin (en plusieurs tranches) - Enrobé che source L'Orée (avec Le rouret)			2014
		- Création ralentisseur Che de la Poste - Réfection chaussée che du Taméyé - Création d'un espace partagé côté RD3 - Réfection Che Moulin, côté Lauron			2015

N°	Intitulé	Description (technique)	Impact acoustique attendu et avéré	Estimation financière (si possible)	Date de décision et date d'achèvement, ou non
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réfection che Cambarnier suite intempéries</li> <li>- Enrobée montée du Village RD707 (font Neuve jusqu'au cimetière)</li> <li>- Enrobé che taméyé (du n°19 jusque RD3/face Che combe)</li> </ul>			2016
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réfection chaussée ch de la Vergèle</li> <li>- Création chicane au 17 che du taméyé</li> <li>- Réfection chaussée Che Tourreviste (RD3 au che des Colles)</li> </ul>			2017
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réfection partielle Che du Poudeirac</li> <li>- Création d'un giratoire Che Font des Dônes au carrefour avec Bois Fleuri</li> <li>- Réfection Che Riou Merlet (participation travaux sur Châteauneuf)</li> </ul>			2018
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réfection Che collet (du n°5 au 21)</li> <li>- Réfection Route du village (abords mairie et chemin du baguier)</li> <li>- Réfection voirie Che des Picholines</li> <li>- Aménagement carrefour San Peyre/Che Saut</li> </ul>			2019
2	Mesures de police municipale	Création de zones 30km/h : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Chemin du Piol (Tennis Club Municipal)</li> <li>- Chemin des Eigages (Maternelle / S.Polyvalente)</li> <li>- Chemin de la Poste</li> <li>- Chemin des Croix</li> <li>- Chemin San Peyre</li> <li>- RD7 de l'intersection che de la Source à la Place Font Neuve : tout linéaire de l'agglomération, commerce, crèche, centre village</li> </ul>			
3	Aménagements piétons	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création trottoir du rond-point Font Neuve au rond-point Coluche</li> <li>- Aménagement itinéraire piéton le long de la RD4 (village Campons).</li> <li>- Aménagement itinéraire piéton du Rd pt Coluche au tennis municipal</li> </ul>			2008/2010
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménagement itinéraire piéton à l'arrière de la RD7 (en face du chemin de la source jusqu'à l'intersection avec che du château) dit chemin des Cayans</li> </ul>			2012/2013
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création sentier depuis la fin du chemin de la Louisiane au chemin du Tuvéyé (env 200m, dont revêtement stabilisé en 2018)</li> <li>- Sentier piéton depuis Che Bois fleuri au che des Tourdres (environ 1 km, chemin rural)</li> </ul>			2010

N°	Intitulé	Description (technique)	Impact acoustique attendu et avéré	Estimation financière (si possible)	Date de décision et date d'achèvement, ou non
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création du sentier depuis le 2 chemin de la source jusqu'au chemin du Collet (chemin rural) : environ 300m</li> <li>- Création du sentier depuis l'impasse au 6 Che des Eigages jusqu'au chemin du saut (environ 100 m)</li> </ul>			2012/2013
		- Création sentier « Land Art » (env 500m) au droit du Club Med (che Cambarnier) vers le che du Taméyé			2015/2016
		- Inscription au PDIPR de 7 km dans le Bois d'Opio : depuis 1 che du bois d'Opio, vallon du Lauron, source puis vallon de Fontaine du Curnier, piste DFCI jusqu'à la RD204			2017
		- Création sentier contournant les Jardins d'Elaïa (5 Route de Cannes), depuis la RD3 vers le chemin du Saut (environ 450 m), en jonction avec la RD7 via le Cœur de Village (2 route de Nice) et le centre commercial Font Neuve (création d'une liaison piétonne : escalier/rampe pmr)			2018/2019
4	Aménagements vélos	Arceaux vélos : 2 crèche, 2 rd point Tourreviste, 4 parc de loisirs, 6 école élémentaire 2 box sécurisés à la place Font Neuve			
5	Urbanisme	<p>Diagnostic :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aujourd'hui l'instruction des autorisations d'urbanisme ne prend pas en compte l'exposition au bruit des bâtiments</li> <li>- Les voies communales sont limitées aux camions de 5T mais des dérogations peuvent être acceptées pour des camions allant jusqu'à 19T.</li> </ul>			

### Roquefort-les-Pins :

Actions déjà menées périodes 2008-2020

N°	Intitulé	Description (technique)	Impact acoustique attendu et avéré	Estimation financière (si disponible)	Date de décision et date d'achèvement, ou non (précisez)
1	Création de ronds-points	Création de rond-point pour réduire la vitesse sur RD2085 et route de la Valbonne	Diminuer la vitesse		Opérations achevées
2	Création et pose de ralentisseurs	Ralentisseur pour réduire la vitesse sur des axes stratégiques	Diminuer la vitesse		Opérations achevées

		(RD2085, route de Notre Dame, ...)			
3	Création de parcs de co-voiturage	Parcs de co-voiturage pour réduire les déplacements individuels			Opérations achevées
4	Création de piste cyclables et parcs vélo	Favoriser l'usage du vélo sur la commune (RD2085, ...)	Limiter l'usage de la voiture		Opérations achevées et projets à initier
5	Dérogations de tonnage sur certains chemins	Limiter la taille des véhicules pour sécuriser les chemins	Réduire le bruit et la circulation		Opération achevée et d'actualité

### Saint-Paul de Vence :

Actions déjà menées périodes 2008-2020

N°	Intitulé	Description (technique)	Impact acoustique attendu et avéré	Estimation financière (si disponible)	Date de décision et date d'achèvement, ou non (précisez)
1	Travaux de réfection de chaussées	Renouvellement de l'enrobé			En continu
2	Réduction de vitesse	Mise en place de zone 30	Diminuer la vitesse		2017
3	Aménagement	Mise en place de plateau surélevé, coussins berlinois	Diminuer la vitesse		2017 2018 et 2019
4		Mise en place de chicane	Diminuer la vitesse		2017 2018 et 2019
5		Modification de la signalisation verticale et horizontale	Sécuriser et diminuer la vitesse		2018

L'ensemble des actions détaillées par lieux a été fournies par la commune de Saint Paul.

### Tourrettes-sur-Loup :

Actions déjà menées périodes 2008-2020

N°	Intitulé	Description (technique)	Impact acoustique attendu et avéré	Estimation financière (si possible)	Date de décision et date d'achèvement, ou non
1	Limitation vitesse	Limitation de la vitesse à 30 km/h sur la RD2210 dans la traversée du village			2014

**Valbonne Sophia Antipolis :**

Actions déjà menées périodes 2008-2020

N°	Intitulé	Description (technique)	Impact acoustique attendu et avéré	Estimation financière (si disponible)	Date de décision et date d'achèvement, ou non (précisez)
1	Rénovation de l'école Sartoux 1 <sup>ère</sup> tranche	Changement des fenêtres et portes fenêtres Insonorisation des classes primaires et maternelles		1 375 400e	2009
2	Chemin de Peyrebelle	Réfection de chaussée en enrobés			2009
3	Rénovation de l'école Sartoux 2 <sup>ème</sup> tranche	Création d'une classe et d'un atelier aux normes HQE		850 000€	2010
4	Centre Multi-accueil de Garbejaire	Extension et rénovation des locaux existants avec isolation thermique et phonique et remplacement de toutes les menuiseries extérieures avec pose de double vitrage		1 383 000€	2010
5	Salle Sainte-Hélène	Construction d'une salle de quartier en bâtiment durable exemplaire (BDM) + isolation thermique et phonique		850 000€	2010
6	Chemin du Tameyé	Réfection de chaussée en enrobés à chaud et réduction de la vitesse à 30km/h		94 000€	2010
7	Rénovation de l'école Sartoux 3 <sup>ème</sup> tranche	Travaux d'extension et réfection aux normes HQE		620 000€	2011
8	Quartier Ile Verte Allée des Plaqueminiers	Réfection de chaussée en enrobés et de l'éclairage public		190 000€	2011
9	Chemin de Peyniblou	Aménagement de voirie avec réfection de chaussée et réduction de la vitesse à 30km/h		1 061 979€	2013
10	Chemin de la Veyrière	Réfection de chaussée en enrobés entre le chemin de Ste Hélène et la Route des Macarons avec réduction de la vitesse à 30km/h		178 389€	2013
11	Chemins de Peïdessalle, du Tameyé, des Bruisses, de Font Martine, de Villebruc et Traverse des Bourrelles	Réfection de chaussée en enrobés et réduction de la vitesse à 30km/h		249 911€	2013
12	Chemin du Caladou	Réfection de chaussée en enrobés et réduction de la vitesse à 30km/h		105 487€	2013
13	DOJO Garbejaire	Construction d'un dojo aux normes HQE		5 442 000€	2013
14	Rue de la Vigne Haute	Aménagement de voirie avec réfection de chaussée en enrobés		138 054€	2014
15	Ferme Bermond	Extension et rénovation aux normes HQE y compris			2016/2017

N°	Intitulé	Description (technique)	Impact acoustique attendu et avéré	Estimation financière (si disponible)	Date de décision et date d'achèvement, ou non (précisez)
		rénovation thermique et phonique			
16	Chemin du Ribas	Recalibrage de la voie et réfection de la chaussée en enrobés		936 827€	2016
17	Chemin du Val Martin	Requalification de la voirie y compris réfection de chaussée et aménagement en zone 30		2 378 320€	2017
18	Stade Chabert	Extension et rénovation du stade aux normes HQE et BDM		2 065 250€	2017/2018
19	Chemin du Clos de Brassat	Réfection de chaussée en enrobés		165 190€	2017
20	Promenade de la Bouillide	Réfection de chaussée en enrobés		98 000€	2017
21	Boulevard Carnot	Renouvellement du réseau d'eau potable et aménagement de voirie avec réfection des trottoirs et de la chaussée			2018
22	Carrefour Traverse des Bourrelles/ Route de Biot	Aménagement sécuritaire de voirie avec revêtement de chaussée en enrobés			2018
23	Pré de la Vignasse	Réfection de chaussée en enrobés avec réduction de la vitesse à 30km/h			2018

### Vallauris Golfe-Juan :

Actions déjà menées périodes 2008-2020

N°	Intitulé	Description (technique)	Impact acoustique attendu et avéré	Estimation financière (si disponible)	Date de décision et date d'achèvement, ou non (précisez)
1	Mise en place de ralentisseurs pour réduire la vitesse				De façon régulière depuis 10 ans
2	Création de pistes cyclables (RN7, RD6107, RD135)				2016 pour la RD135 2018 pour la RD6107 2014 pour la RN7
3	Traitements acoustiques réalisés dans le cadre de la création de la RD6107				2018
4	Action de sensibilisation au bruit	Ateliers réalisés dans les écoles de la ville en partenariat avec l'association Méditerranée 2000. Chaque année 25 classes sont sensibilisés à des thématiques environnementales. Le bruit en fait partie. Un atelier bien spécifique a été mené en 2016			2016 (atelier spécifique bruit) sensibilisation annuelle

N°	Intitulé	Description (technique)	Impact acoustique attendu et avéré	Estimation financière (si disponible)	Date de décision et date d'achèvement, ou non (précisez)
5	Isolation thermique de bâtiments communaux	Isolation thermique des combles de la crèche Farandole, petits cœurs, Li Pichoun, et des écoles Gachon maternelle, Daudet élémentaire			

**Villeneuve-Loubet :**

Actions déjà menées périodes 2008-2020

N°	Intitulé	Description (technique)	Impact acoustique attendu et avéré	Estimation financière (si disponible)	Date de décision et date d'achèvement, ou non (précisez)
1	A8	Action VINCI AUTOROUTE/COMMUNE : isolation des façades des bâtiments existants à proximité de l'autoroute A8 et de la 3e voie	Diminuer les nuisances sonores		2015-2017
2	A8	Mise en place d'écrans acoustiques par VINCI AUTOROUTE	Diminuer les nuisances sonores		2009-2018
3	Voie ferrée	Ecrans acoustiques / Ecrans végétaux	Diminuant les nuisances sonores et visuelles		2017-2019
4	Axes bruyants	Dans les nouveaux programmes immobiliers, développement de systèmes d'isolation performants : doubles fenêtres	Diminuant les nuisances sonores		2015-2020

# A2 Tableaux des actions programmées pour les 5 prochaines années

## Antibes :

Actions programmées pour les 5 ans à venir 2020-2024

N°	Intitulé	Description (technique)	Impact acoustique attendu	Estimation financière	Echéance prévue
1	Zone piétonne	Plusieurs rues vont rentrer dans la zone piétonne du centre-ville (hors accès riverains, livraison et véhicules d'urgences). Ce sera le cas de la rue Lacan, la rue Fontvieille (section Lacan / Vauban), la rue Championnet, le bd Aguillon (Section Rond-Point Vauban / rue Lacan) et la rue Vauban (section Place Guynemer, rue Macé)	Réduction d'exposition au bruit		

## Biot :

Actions programmées pour les 5 ans à venir 2020-2024

N°	Intitulé	Description (technique)	Impact acoustique attendu	Estimation financière	Echéance prévue
1	Rénovation des bâtiments scolaires	Remplacement de simple vitrage par double vitrage dans plusieurs bâtiments scolaires (Dojo - 2 menuiseries ; EAC (école des arts) - ensemble des menuiseries centrales ; Ecoles du Moulin Neuf et de Saint Roch - une centaine de vitrages)	Réduction d'exposition au bruit pour les occupants (élèves, enseignants, agents municipaux)	"Dojo 16 000 €TTC EAC environs 40 000€TTC Ecoles 300 000€TTC	2019
2	Développement des modes doux	Réflexions en cours avec la CASA sur le développement des infrastructures pour la mobilité douce.	Le développement des modes doux vise notamment à réduire le trafic routier		
3	Développement des transports en commun	Discussions avec la CASA afin d'améliorer le service du réseau Envibus sur la commune (itinéraires, horaires)	Un service adapté aux déplacements quotidiens peut aider à réduire la dépendance à la voiture, afin de réduire le trafic routier		
4	Revêtements routiers	Plusieurs projets de réfection d'enrobé à programmer sur la voirie communale	Réduction de bruit généré par les revêtements dégradés ;	300 000€TTC	

N°	Intitulé	Description (technique)	Impact acoustique attendu	Estimation financière	Echéance prévue
			bénéficier des revêtements récents plus performants		
5	Réduction de vitesse	Ancien chemin de Biot à Grasse – installation chicanes et limitation de vitesse à 30 km/h	Réduction de bruit des véhicules dans ce secteur résidentiel	2 000 €TTC	2019
6	Plan Local d'Urbanisme	La modification 6 du PLU intègre le classement sonore des voies routières bruyantes révisé par l'Etat en 2016 (l'arrêté préfectoral et cartographie)	Information de la population		2019

#### Châteauneuf :

La ville de Châteauneuf n'a pas transmis de réponse sur ces actions.

#### La Colle sur Loup :

Actions programmées pour les 5 ans à venir 2020-2024

N°	Intitulé	Description (technique)	Impact acoustique attendu	Estimation financière	Echéance prévue
1	Aménagement	Chemin du Béal : création trottoirs pour limiter le champ visuel et réduire la vitesse	Moins de vitesse	60 000 €	2019
		Bd Layet : pose de chicanes	Moins de vitesse	14 000 €	2019
		Rue Klein : pose de borne automatique avec horaires	Moins de circulation la nuit	25 000 €	2019

#### Le-Bar-sur-Loup

La ville du Bar-sur-Loup n'a pas transmis de réponse sur ces actions.

#### Le Rouret

La ville du Rouret n'a pas d'action à afficher dans le PPBE.

**Opio :**

Actions programmées pour les 5 ans à venir 2020-2024

N°	Intitulé	Description (technique)	Impact acoustique attendu	Estimation financière	Echéance prévue
1	Réfections chaussées et aménagements voirie	Poursuite des travaux de réfection et d'aménagement de voirie : enrobé, chicane, ralentisseurs...		Budget de 250 000 € / an	Programmation annuelle
2	Aménagements piétons	Réouverture via le déplacement du sentier piéton depuis le che du Moulin jusqu'au chemin San Peyre (environ 500 m).		ND	2020-2021
3	Urbanisme	<p>Pas pris en compte jusqu'à ce jour mais principes intégrés dans les réflexions pour intégrer le dépassement des niveaux sonores :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Adapter les recommandations aux pétitionnaires en fonction des sources de bruit identifiées et leur propagation</li> <li>- Adapter les règles d'urbanisme en matière de clôture face aux routes départementales</li> <li>- Prévoir des recommandations de matériaux pour les constructions et les clôtures <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prévoir dans les futurs lotissements des aménagements prenant en compte l'impact sonore de la route départementale sur les habitations (exemples : aménagement particulier de la voirie interne au lotissement, orientation des bâtiments, etc.)</li> <li>- Prévoir des zones tampons paysagères dans les emplacements réservés en bordure des routes départementales</li> <li>- Prévoir dans le PLU les zones éloignées des secteurs d'habitation où des activités bruyantes peuvent être permises et inversement</li> <li>- Prévoir dans le PLU des règles liées à l'implantation du bâti dans des secteurs proches de routes départementales (ex : continuité du bâtiment pour limiter la propagation du bruit et recul des bâtiments par rapport à la voie)</li> </ul> </li> <li>- Adapter dans le PLU la destination des bâtiments en fonction de l'exposition au bruit</li> </ul>			
4	Nouveaux projets	Le projet de groupe scolaire en cours de construction est organisé autour d'un patio central, toutes les ouvertures donnent côté verdure alors que la cours de l'école actuelle est contre la RD7			

### Roquefort-les-Pins

La ville de Roquefort-les-Pins n'a pas d'action actée à afficher dans le PPBE.

### Saint-Paul de Vence :

La ville de Saint-Paul de Vence n'a pas d'action actée à afficher dans le PPBE.

### Tourrettes-sur-Loup :

Actions programmées pour les 5 ans à venir 2020-2024

N°	Intitulé	Description (technique)	Impact acoustique attendu	Estimation financière	Echéance prévue
1	Vitesse	Contrôle de la vitesse par la gendarmerie et la police municipale (convention pour le prêt du cinémomètre par la PM de Vence)			2019
2	Aménagement	Mise en place de 3 plateaux surélevés			2019
		Mise en place de radars pédagogiques			2019
		Mise en place de feux de circulation à l'intersection RD2210 et rte de la Madeleine			2019
		Création d'une piste cyclable est-ouest en partenariat avec le conseil départemental 06			2018-2019
3	Adaptation du plan de circulation du quartier de la Madeleine	Sécurisation du débouché de la rte de la chapelle de la Madeleine sur la RD2210			2019
		Nouveaux STOP sur la rte de la Madeleine			2019
4	Projet	Préprojet de rétablissement de la continuité est-ouest par la construction d'une passerelle vélos/piétons sur le vallon de Pascaressa en partenariat avec la CASA et le Conseil Départemental 06			

**Valbonne Sophia Antipolis :**

Actions programmées pour les 5 ans à venir 2020-2024

N°	Intitulé	Description (technique)	Impact acoustique attendu	Estimation financière	Echéance prévue
1	Chemin de Villebruc	Aménagement de voirie avec réfection de chaussée et réduction de la vitesse à 30km/h		874 000€	2019
2	Ecole Ile verte	Rénovation globale y compris isolation thermique et phonique		6 000 000€	2019/2023
3	La Poste Village	Rénovation intérieure et extérieure avec changement des menuiseries		250 000€	2020
4	Equipements sportifs des Bouillides	Rénovation globale y compris isolation thermique et phonique		2 200 000€	2020/2023
5	Chemin du Val Martin	Réfection de chaussée en enrobés entre le chemin du Clos de Brassat et la Route d'Antibes		250 000€	2019
6	Avenue de Pierrefeu	Aménagement de voirie avec réfection de chaussée en enrobés et renouvellement des réseaux		688 000€	2020
7	Traverse du Barri	Aménagement de voirie avec réfection de chaussée en enrobés		900 000€	2019/2020
8	Quartier Ile Verte Allée des Micocouliers, Magnolias, Eglantiers, Genévriers	Aménagement de voirie avec réfection de chaussée en enrobés		490 000€	2019/2020
9	Chemin de Peyniblou	Aménagement de voirie avec réfection de chaussée en enrobés et renouvellement des réseaux entre le chemin du Val Martin et la route d'Antibes		996 000€	2020
10	Carrefour RD3/RD4	Création d'un giratoire avec réfection de chaussée		531 720€	2021
11	RD 98 Route des Dolines	Aménagement de circulation avec réfection de chaussée en enrobés		140 000€	2021
12	Rues de la Peyrière et du Jas	Requalification du secteur des bâtons bleus avec réfection de chaussée en enrobés		325 000€	2021
13	Rue Henri Bosco	Requalification du secteur des bâtons		90 000€	2020-2026

N°	Intitulé	Description (technique)	Impact acoustique attendu	Estimation financière	Echéance prévue
		bleus avec réfection de chaussée en enrobés			
12	Rue de la Vigne Haute Place Carée	Aménagement de voirie avec réfection de chaussée en enrobés		460 000€	2020/2026
13	Traversée Médiathèque Avenue Georges Pompidou	Aménagement de voirie du quartier avec réfection de chaussée en enrobés		2 000 000€	2020/2026
14	Domaine Val de Cuberte	Création d'une maison de quartier aux normes BDM		6 000 000€	2020/2026
15	Chemin de la Veyrière	Aménagement de voirie du quartier avec réfection de chaussée en enrobés		1 600 000€	2020/2026
16	Requalification du secteur des bâtons rouges	Aménagement de voirie du quartier avec réfection de chaussée en enrobés			2020/2026
17	Pré de la Vignasse	Aménagement du parking		3 257 000€	2020/2026
18	Rue Alphonse Daudet	Aménagement de voirie		330 000€	2020/2026
19	Rue Bastide Vieille Rue Bastide Vieille Rue Soutrane	Aménagement de voirie du quartier avec réfection de chaussée en enrobés		225 000€	2020/2026
20	Rue Henri Bosco et descente des orangers	Aménagement de voirie du quartier avec réfection de chaussée en enrobés		225 000€	2020/2026

### Vallauris :

Actions programmées pour les 5 ans à venir 2020-2024

N°	Intitulé	Description (technique)	Impact acoustique attendu	Estimation financière	Echéance prévue
1	Etude de circulation cœur de ville				Fin 2019, début 2020
2	Ecoquartier Nature en ville				

**Villeneuve-Loubet :**

Actions programmées pour les 5 ans à venir 2020-2024

N°	Intitulé	Description (technique)	Impact acoustique attendu	Estimation financière	Echéance prévue
1	Cœur des Maquettes	Mise en œuvre d'une trouée verte reliant l'avenue du Docteur Lefebvre à la RD 6007 pour les piétons et vélos	Favoriser le mode de déplacement doux		2020-2021

## A3 Actions réalisées par la Ville d'Antibes

Liste des opérations de travaux réalisées depuis 2015 qui permettent de réduire les nuisances sonores liées au trafic routier, par année :

### Année 2019 :

- Aménagement des abords de la pinède

Ces travaux d'aménagement des abords de la Pinède s'insèrent dans le projet global de requalification du secteur de la Pinède :

Semi piétonisation

Circulation apaisée

Valorisation des espaces naturels

Les zones concernées par les travaux sont le boulevard BAUDOIN, la rue LEONETTI et l'avenue GALLICE.

Ces aménagements ont été les suivants :

Des élargissements des trottoirs

Un recalibrage des voiries

Une réorganisation du stationnement

Une mise en valeur des espaces

Un renforcement de l'éclairage public

Cout global des travaux est de 2 000 000 € TTC

- Aménagement du boulevard Poincaré

Réalisation d'une nouvelle tranche d'aménagement du boulevard POINCARE :

Entre la rue Saint HONORAT et la rue des Iles (phase n°3)

Rappel des objectifs du projet et des principaux aménagements :

Sécurisation des cheminements piétons, rendre les espaces aux piétons avec un réaménagement des trottoirs

Réorganiser les zones de stationnement (VL, PMR, zones de livraison) et supprimer les stationnements anarchiques

Mise aux normes des arrêts de transport en commun

Coût des travaux : 200.000 €

- *Aménagement de l'impasse Juan*  
Ouverture de l'impasse sur l'avenue du Maréchal De Lattre De Tassigny et mise en sens unique de l'impasse (Bd Wilson □ Ave. De Tassigny)  
Les principaux aménagements sont :  
Démolition des ouvrages existants sur la partie basse de l'impasse  
Création du nouveau carrefour  
Création de trottoirs et aménagement des continuités piétonnes  
Réorganisation des zones de stationnement de part et d'autre de la voie avec une place PMR  
Mise en place de plantation  
Suppression des réseaux aériens existants (Enedis, Orange, Numéricable)  
Renforcement et modernisation de l'éclairage public  
Coût des travaux : 110 000 € TTC
  
- *Aménagement du Cœur de Juan les Pins*  
Continuité des aménagements des abords de la Pinède et du projet global de requalification du cœur de Juan Les Pins :  
Semi piétonisation  
Circulation apaisée  
Requalification environnementale  
Les zones concernées par les travaux sont le boulevard BAUDOIN, l'avenue GALLICE et le carrefour MAUPASSANT / WILSON.  
Ces aménagements comprendront :  
Des élargissements des trottoirs  
Un recalibrage des voiries  
Une réorganisation du stationnement  
Une mise en valeur des espaces  
Une modernisation de l'éclairage public  
Un renforcement de la vidéo protection  
Cout global des travaux : 1 600 000 € TTC
  
- *Aménagement de l'entrée de Ville – Avenue de Cannes - Exflora*  
Les objectifs de l'opération sont :  
Proposer un aménagement pour « marquer » l'entrée de la ville d'Antibes-Juan-les-Pins  
Relier les deux jardins existants (Parc Exflora et le Square Delaunay)  
Sécuriser et promouvoir les différents modes de déplacement (piétons, vélos, transports en commun)  
Réorganiser le stationnement (VL, 2 roues, PMR, livraison)  
Créer un nouvel espace public de qualité avec une mise en valeur du quartier.  
Cout global des travaux : 2 200 000 € TTC
  
- *Place Nationale*  
Ces travaux concernent la phase n°2.  
Les caractéristiques de cet aménagement ont consisté à réaménager la place Nationale sur la zone actuelle des terrasses des restaurants. Les matériaux mis en œuvre sont identiques à la première tranche réalisée en 2017.

Les bordures existantes ont été supprimées. Une bordure en pierre calcaire Comblanchien est venue ceinturer la place.

Le revêtement de la place est en béton désactivé teinte beige foncé. Des bandes structurantes en pierre calcaire clair Comblanchien ont été posées selon un calepinage bien défini et afin d'assurer la continuité de la première tranche.

Des arbres d'alignements ont été plantés et répartis de façon homogène.

Le réseau d'éclairage public a été modernisé.

Coût global de l'opération : 500 000 € TTC

- *Avenue des Châtaigniers*

Mise en accessibilité d'un arrêt de bus

Coût des travaux : 35 000 € TTC

- *Opérations proximités*

*Chemin des vieux brusquets*

Elargissement de voie (n°157) – Coût des travaux : 30 000 € TTC

*Carrefour Brika / St Honora*

Sécurisation du carrefour piéton - Coût des travaux : 65 000 € TTC

*Chemin des Basses Bréguières*

Création de trottoir au n°390 et sécurisation de la traversée piétonne au n° 455 - Coût des travaux : 32 000 € TTC

**Année 2018 :**

- *Aménagement du boulevard Wilson dans sa section comprise entre l'impasse Juan et la rue du Printemps – 1.000.000 €*

Ce projet a pour objectif l'amélioration de la sécurité des usagers de l'espace public, la mise en valeur du cadre de vie et de l'environnement en général.

Cette opération s'inscrit dans le cadre du programme d'aménagement pluriannuel du boulevard Wilson.

Ce projet d'aménagement privilégie les déplacements des piétons en agrandissant les espaces qui leurs sont dédiés, l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, la réduction de la vitesse des véhicules avec notamment la mise en œuvre d'un plateau surélevé, la mise en place et pose de mobilier urbain anti-stationnement (type potelet et borne manuelle).

- *Aménagement du boulevard Albert 1<sup>er</sup> dans sa section comprise entre l'avenue Lemeray et la Place de Gaulle – 700.000 €*

Ces aménagements du boulevard Albert 1<sup>er</sup> entre l'avenue Lemeray et la place De Gaulle s'inscrit également dans un programme pluriannuel de réaménagement du boulevard Albert 1<sup>er</sup> entre la place De Gaulle et le boulevard Maréchal Leclerc.

Les objectifs sont identiques à ceux du boulevard Wilson :

- Amélioration de la sécurité des usagers de l'espace public,

- La mise en valeur du cadre de vie et de l'environnement en général.
- Aménagement du boulevard Raymond Poincaré entre l'avenue Courbet et la rue Pauline – 200.000 €  
Les objectifs du projet et les principaux aménagements :
  - ✓ Sécurisation des cheminements piétons, rendre les espaces aux piétons avec un réaménagement des trottoirs
  - ✓ Réorganiser les zones de stationnement (VL, PMR, zones de livraison) et supprimer les stationnements anarchiques
  - ✓ Mise aux normes des arrêts de transport en commun
 Coût des travaux : 200.000 €
- Réalisation d'aménagements de sécurisation des cheminements piétons :  
Chemin des Combes – 110.000 €  
Elargissement du trottoir avec un alignement des propriétés privées.
- Avenue du 11 novembre – 140.000 €  
Création d'un cheminement pour les piétons jusqu'au parking du Fort Carré
- Boulevard du Maréchal Juin – 30.000 €  
Création d'un cheminement pour les piétons jusqu'au parking du Crouton
- Avenue de Nice – 130.000 €  
Elargissement des trottoirs de l'avenue de Nice au niveau du chemin du petit four  
Sécurisation des traversées piétonnes  
Mise en accessibilité des arrêts bus

### Année 2017 :

- Aménagement du boulevard Poincaré  
Réalisation de la 1<sup>ère</sup> tranche d'aménagement du boulevard POINCARE :  
Entre la rue Villemorin et Pauline  
Rappel des objectifs du projet et des principaux aménagements :  
Sécurisation des cheminements piétons, rendre les espaces aux piétons avec un réaménagement des trottoirs  
Réorganiser les zones de stationnement (VL, PMR, zones de livraison) et supprimer les stationnements anarchiques  
Mise aux normes des arrêts de transport en commun  
Coût des travaux : 170.000 €
- Boulevard d'Aguillon  
Aménagement de voirie Rue des Cordiers/Rue du Gal. d'Andréossy  
Sécurisation des cheminements piétons, rendre les espaces aux piétons avec un réaménagement des trottoirs  
Réorganiser les zones de stationnement (VL, PMR, zones de livraison) et supprimer les stationnements anarchiques  
Coût des travaux : 400.000 €

### Année 2016 :

- Aménagement du boulevard Wilson dans sa section comprise entre l'impasse Juan et le passage Marie-Antoinette – 650.000 €

Ce projet a pour objectif l'amélioration de la sécurité des usagers de l'espace public, la mise en valeur du cadre de vie et de l'environnement en général.

Cette opération s'inscrit dans le cadre du programme d'aménagement pluriannuel du boulevard Wilson.

Ce projet d'aménagement privilégie les déplacements des piétons en agrandissant les espaces qui leurs sont dédiés, l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, la réduction de la vitesse des véhicules avec notamment la mise en œuvre d'un plateau surélevé, la mise en place et pose de mobilier urbain anti-stationnement (type potelet et borne manuelle).

- Chemin de la Constance  
Elargissement de trottoir sur la section Maures / Spagnon  
Coût des travaux : 380.000 €

- TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'EXTENSION DU PARKING COURBET  
Coût des travaux : 300.000 €

### Année 2015 :

- TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU CARREFOUR MAUPASSANT/JOFFRE - 2ème tranche Bd BAUDOIN

Ce projet a pour objectif l'amélioration de la sécurité des usagers de l'espace public, la mise en valeur du cadre de vie et de l'environnement en général.

Coût des travaux : 500.000 €

- PARKING 11 / 13 RUE DULYS  
Travaux d'aménagement d'un parking  
Coût des travaux : 120.000 €

- CHEMIN DES COMBES

Rappel des objectifs du projet et des principaux aménagements :

Sécurisation des cheminements piétons, rendre les espaces aux piétons avec un réaménagement des trottoirs

Réorganiser les zones de stationnement (VL, PMR, zones de livraison) et supprimer les stationnements anarchiques

Coût des travaux : 640.000 €

- CHEMIN DE SAINT CLAUDE - entre beauvert et sarrazine

Sécurisation des cheminements piétons, rendre les espaces aux piétons avec un réaménagement des trottoirs

Coût des travaux : 250.000 €

Liste les surfaces de réfection de chaussées réalisées par la Ville d'Antibes depuis 2015 par année :

SERVICE ENTRETIEN DES INFRASTRUCTURES ET REGIES BILAN ANNEES 2015 à 2020							CALENDRIER PREVISIONNEL
DENOMINATION DE LA VOIE	DEBUT	FIN	SURFACE TROTTOIRS (m <sup>2</sup> )	SURFACE CHAUSSEE (m <sup>2</sup> )	LONGUEUR CHAUSSEE (ml)	OBSERVATIONS CONTRAINTES	CALENDRIER PREVISIONNEL
Chemin des Encalyptus - Piste cyclable	Entre le N°1166	et le N°819	1 800			du 29 juin au 10 juillet	juil-20
Boulevard R. Poincaré	Avenue Courbet	Rue Pauline		1 200		du 15 au 19 juin	juin-20
Carrefour giratoire D6007	chaussée amputaire	(Voies d'accès Clos de Beauvert)		1 600		du 2 au 5 juin	juin-20
Chemin de Beauvert	Impasse			600			mai-20
Avenue G. De Maupassant (chaussée)	Bb Wilson	Rond point avenue Courbet (non compris)		2 500	285		mars-20
Avenue G. De Maupassant (Trottoirs)	Bb Wilson	Rond point avenue Courbet (non compris)	200			Réfections localisées pour améliorer la déambulation des piétons	
Bd G. Apollinaire	bd Breton	croisement rue Desnos (les Silènes)		4 280	700		févr-20
Avenue Meissonnier	boulevard Albert 1 <sup>er</sup>	Avenue Maréchal Reille (y/c croisement)		877	150		janv-20
Chemin de Fontmerle	Route de Saint Jean	Chemin des Plateaux Fleuris		2 000	225	PROXI 2019	janv-20
<b>TOTAL ANNEE 2020</b>							<b>1 075</b>
Chemin des Quatres Chemins	chemin des Basses Bréguières	Route de Nice		1 800	210		nov-19
Route de la Badine	Carrefour giratoire de la Badine	Bd R. Poincaré		5 100	650		déc-19
Chemin de la Colle (chaussée + parking)	Vieux chemin de la Colle	rue Emilie			240		
Vieux ch. De la Colle	carrefour avec Nicolas AUSSEL	Chemin de la Colle		5 400	140		2019
Rue Pauline	Chemin de la Colle	Rue Fédon			90		
Allées de la Pinede	Allées principales du Jardin		1 600		180	Réfection des allées en sable stabilisé pour améliorer le cheminement piétons	2019
Boulevard du Littoral	Rue ste Marguerite	Epi		3 250	465	Travaux de nuit	2019
Avenue Courbet	bd R. Poincaré	Av. Guy de Maupassant		2 600	285	PC EBRAD et permission de voies accordés. L'accès au chantier se fera par Courbet.	2019
Rue Bricka	Avenue Courbet	Rue des Iles		3 200	375		2019
Rue Gouverneur de Chavannes				800	125		2019
Chemin des Quatres Chemins	Section Michard Pélusier	Moyennes Bréguières (y compris carrefour)		3 000	355		2019
Parking Bouygues	Extension Partie sud Est				150	Extension du Parking rélia	2019
Avenue des Chataigniers	N°15 (Roi Soleil)	N°31 (trottoir TANAGRA)			250		2019
Boulevard Baudouin	av. Gallice	R. Léonetti		1 580	210	BB noir - PPI 2018/2019	2019
Avenue G. Gallice	R. Léonetti	Bd Ardisson		610	150	BB clair - PPI 2018/2019	2019
<b>TOTAL ANNEE 2019</b>							<b>3 875</b>
Rue J. Léonetti	bd Baudouin	av. Gallice		300	55	BB clair - PPI 2018/2019	2019
Boulevard Ardisson	Bd Wilson	Pinede		1 400	130	lié aux travaux Pinede/Wilson	PPI - 2018/2019
Avenue du 24 août	traversée pour piétons au droit du cinéma			70	20	traversée pour piétons au droit du cinéma	2018
Directeur Chandon	N°10	N°22 boulevard chancel (salon coiffure)		200	60	PROXI 2018 : réfection pour nouvelle voie de droite	2018
Avenue de Diane	Traverse Diane/Apollon	Chemin de la Peyregones		1 850	220	PROXI 2018	2018
Beau Ravage prolongé	N°55	N°99		2 500	630	PROXI 2018	2018
Chemin Vieux Brusquets	N°415	N°455		230	50	PROXI 2018 : réfection pour nouvelle	2018
St. Marynes	au droit du N°785	an N°806		300	75	PROXI 2018 : réfection pour nouvelle	2018
Chemin des 4 chemins	Basses Bréguières	Moyennes Bréguières		2 600	370	Réfection de la couche de roulement	2018

Bb G. APPOLINAIRE	Desnos	Breton		900		Réfection partielle suite reconstruction trottoirs de la chaussée	2018
Bb G. APPOLINAIRE	Desnos	Breton		600		Réfection partielle suite reconstruction trottoirs de la chaussée	2018
Route de Saint Jean/F. Peiraud	Croisement	N°12/70 (jusque 1ère impasse à gauche St Jean)		1 000		100 amont et aval du croisement	2018
Avenue de CANNES				120		30 Réparation localisée	2018
BIJOUX PLAGE				100		50 Réparation localisée	2018
Rue du SAFRANIER	Entière			250		80 PROXI	2018
Rue des PECHEURS	Entière			200		50 PROXI	2018
Avenue des PALMIERS	Entière			700		120 PPI	2018
Bd WILSON	Impasse Juan	Rue du Printemps		2 310		225 PPI	2018
Bd ALBERT 1 <sup>er</sup>	Meissonnier	Place de Gaulle		1 720		180	2018
Barreau RN7	Giratoire MAC DO	chemin de Vallauris		3 500		400	2018
Boulevard A. BRETON				2 600		190 y/c voie entre Desnos et entrée cimetière	2018
Chemin des COMBES	N°655	Desnos		500		140	2018
<b>TOTAL ANNEE 2018</b>							
<b>3 325</b>							
Ch du Vallbosquet	Rastines	Coutellier		3 000		600	2017
Ch des Terriers	Weisweiler	Breton		5 250		480	2017
Route de la Badine	Bourget	Fournel Badine		3 000		340	2017
Chemin de la Valmasque	voir sur terrain	voir sur terrain		1 800		300 demande subvention intempéries 03/10/2015	2017
Ch Annes du Purgatoire	Rte de Grasse	Rabiac partie basse		4 700		700 partie basse	2017
Ave du Mas ensolleillé	avenue P. Rochat	chemin du Puy		1 800		270 crédits proxci	2017
Bd Wilson	Audiberti	Impasse Juan		2 000		220 PPI	2017
ave du Maréchal Reille	avenue principal Pastour	avenue Meissonnier		1 500		200	2017
<b>TOTAL ANNEE 2017</b>							
<b>3 110</b>							
Ch de la Constance	de Spagnon	à Maures		1 000		130	2016
Av des Martyrs de la Résistance	chemin des Combes	route de Grasse		3 000		283 crédits suppl, fin 2016	2016
Avenue Maizières	Albert 1 <sup>er</sup>	St Donatien		2 150		270 crédits suppl, fin 2016	2016
Chemin des Rastines	Suquette	Valbosquet		4 600		630 crédits supplémentaires fin 2016	2016
<b>TOTAL ANNEE 2016</b>							
<b>1 315</b>							
Chemin de Vallauris	Ch. des Encalyptus	Ch. De Vallauris		3 150		365	2015
Avenue Niquet	Bd Albert 1er	avenue du 24 août		500		65 réparation racines	2015
Chemin des Combes	Baie des Combes	Villa Raphaël		1 300		140 réparation racines	2015
Ch de St Claude	Sarrazine	Beauvert		2 000		190	2015
<b>TOTAL ANNEE 2015</b>							
<b>760</b>							

# Liste des aménagements que le service des espaces verts de la Ville d'Antibes a réalisé depuis 2015

- ▶ Aménagements de l'aire loisir des Semboules (plantation d'une centaine d'arbres, aménagement d'aire de jeux, de piquenique etc...).
- ▶ Création du jardin Lutécia
- ▶ Création d'un jardin Bd Foch
- ▶ Aménagement d'un jardin et création d'un aire de jeux salle du pont romain à la Fontonne
- ▶ Aménagement de jardin et plantations d'arbres parking jules grec
- ▶ Aménagement d'espaces verts et plantations au centre nautique
- ▶ Aménagement du jardin Lombart
- ▶ Réaménagement pour l'amélioration du cadre de vie des rocailles av barques en cannes en collaboration avec les habitants du quartier afin de diminuer les nuisances
- ▶ Aménagement d'un espace vert devant l'Ecole Paul Arène
- ▶ Plantation de pins parasols à la pinède dans le cadre d'une restructuration
- ▶ Plantation d'une trentaine d'arbres dans le parc Exflora
- ▶ Création d'un espace canin de 1500 m2 à Exflora
- ▶ Aménagement d'un espace boisé (chênaie) en jonction entre Antibes et Golfe –juan n
- ▶ Aménagement de jardins partagés à Saint Maymes (1500 m2)
- ▶ Aménagement du carrefour de la joie avec la pose de suspensions fleuries et jardinières, plantation de palmier
- ▶ Aménagement de la plateforme multimodale
- ▶ Aménagement d'un jardin Bd de la Garoupe en bord de mer
- ▶ Mise à disposition de deux terrain (semboules /Rochat) pour une exploitation d'apiculture
- ▶ Mise à disposition d'un terrain ch. de l'orangerie pour une agricultrice
- ▶ Aménagement d'une nouvelle aire de jeux Macé
- ▶ Aménagement d'une nouvelle aire de jeux aux semboules.

La mise en place d'horaires continue pour les agents afin de limiter le bruit dans la journée (7h /14h15) est une action importante.

Certains agents sont dotés de matériels électriques afin de diminuer les nuisances sonores, notamment pour des souffleurs et des tailles haies.

# A4 Synthèse des retours de consultation

Une synthèse des observations apportées lors de la consultation du PPBE sera présentée ici.